

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## Ville de Draguignan



# Table des matières

INTRODUCTION	4
ELEMENTS METHODOLOGIQUES.....	4
I/ DONNÉES DE CADRAGE	4
II/ Analyse par champ d'intervention .....	9
2.1. L'accueil du jeune enfant 0 – 3 ans .....	9
A- Les offres d'accueil.....	9
B – Les gardes à domicile.....	10
C – L'accueil en Toute Petite Section (TPS) Maternelle.....	10
D – Problématiques connues et recensement des besoins du territoire .....	10
2.2 L'Enfance Jeunesse de 3 à 17 ans.....	11
A – Etat des lieux des infrastructures et des actions sur le territoire communal .....	12
B – Les actions associatives du territoire.....	17
C – Problématiques connues et recensement des besoins du territoire .....	19
2.3 Le Handicap et la Promotion de la Santé.....	20
A - Offre de soins du territoire .....	21
B - Offre sociale .....	25
C – Problématiques connues et recensement des besoins du territoire .....	26
2.4 Le soutien à la parentalité.....	27
A – Les actions municipales .....	27
B – Les actions des partenaires locaux .....	29
C – Problématiques connues et recensement des besoins du territoire .....	30
2.5 L'emploi et la Formation.....	30
A – Les actions municipales .....	30
B – Les actions institutionnelles .....	31
C – Les actions associatives.....	32
D - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire.....	34
2.6 Le logement et le cadre de vie .....	35
A – Les actions municipales .....	35
B – Les actions communautaires.....	37
C – Les bailleurs sociaux à Draguignan .....	38
D – Les actions associatives : .....	40
E - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire.....	40

2.7 L'Animation de la Vie Sociale .....	41
A – Les actions associatives.....	41
B - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire .....	44
2.8 L'Accès aux Droits et l'Inclusion Numérique.....	44
A – Accès aux droits.....	44
B – L'Inclusion Numérique .....	46
C - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire .....	46
2.9 La culture et le patrimoine.....	46
A – Actions municipales.....	46
B – Actions Institutionnelles .....	48
C – Actions associatives et/ou privées :.....	49
D - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire.....	49
III/ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE PILOTAGE .....	50
3.1 Le Comité de Pilotage .....	50
3.2 Le Comité Technique .....	50
3.3 Le Comité de coordination.....	51
IV/ LES ACTIONS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE .....	51

## INTRODUCTION

Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) nécessite la réactualisation du diagnostic social du territoire, partagé entre les institutions signataires. Ce travail de connaissance du territoire et d'identification des besoins des habitants permet de faire émerger des priorités d'interventions communes.

Le diagnostic constitue donc un préalable nécessaire à la construction d'un plan d'actions conjoint, sur les champs de compétences partagés.

## ELEMENTS METHODOLOGIQUES

La réactualisation du diagnostic de territoire s'appuie sur la compilation d'indicateurs quantitatifs, issus des bases allocataires de la CAF du Var, de données publiques publiées par l'Insee et d'autres institutions.

L'élaboration du diagnostic s'appuie également sur des indicateurs qualitatifs collectés auprès des différents acteurs du territoire communal : institutions, organismes privés et associations locales.

De plus, les éléments croisés avec les assises de la solidarité menées par le CCAS, ont permis de mieux corrélérer les problématiques de territoire.

## I/ DONNÉES DE CADRAGE

La Ville de Draguignan, engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste de soutien aux familles, tire un bilan positif des actions conduites dans le cadre de la précédente CTG 2019-2022 et souhaite affirmer sa volonté au travers de grands axes comme la « cohésion sociale » ou encore « la parentalité » et la « citoyenneté ».

### Morphologie territoriale

La commune de Draguignan se trouve au cœur du département du Var, département dont la préfecture est Toulon. Elle est située à 86 km de Toulon, et 30 km de Fréjus, autre ville du département. La commune est membre de Dracénie Provence Verdon agglomération depuis sa création en 2000 (autrefois Communauté d'Agglomération Dracénoise), qui regroupe 23 communes au total. Elle en est également le siège.

### La commune regroupe plusieurs activités :

- Place administrative : Préfecture du Var jusqu'en 1974, elle en est aujourd'hui la Sous-Préfecture ; une antenne de la Chambre du commerce et d'Industrie du Var y est installée ;
- Place judiciaire : elle rassemble le Tribunal judiciaire, la Cour d'assises du Var, un tribunal de commerce, un conseil des Prud'homme ainsi qu'un établissement pénitentiaire (maison d'arrêt pour hommes) ;
- Place militaire : Draguignan est la première ville de garnison de France de l'Armée de Terre. Sont implantées sur le territoire de la commune les écoles militaires de Draguignan (EMD), regroupant celle de l'Artillerie et de l'Infanterie. Au nord de la commune se situe le camp militaire de Canjuers ;
- Place touristique et culturelle, bénéficiant de sa proximité avec les communes proches du littoral.

La commune est subdivisée en 26 quartiers, ces quartiers sont regroupés, depuis 2015, en 8 conseils de quartier où la participation des habitants à l'animation quotidienne de la ville, la gestion et son évolution prend tout son sens.

On note également la présence de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) sur le territoire communal, dans lesquels résident 6.770 habitants (soit 17,2% de la population totale) :

- Le Centre-Ville / Centre Ancien : sur 4.320 habitants (soit 63,8% de la population habitant en QPV), 810 sont demandeurs d'emploi. Le taux de pauvreté en 2017 était estimé à 41,2% dans ce quartier. Le conseil citoyen est porté par l'association La Fabrique.

• Les Collettes : sur 2.450 habitants (soit 36,2% de la population habitant en QPV), 314 sont demandeurs d'emploi. Le taux de pauvreté en 2017 était estimé à 37% dans ce quartier. Le conseil citoyen est porté par le Centre social et culturel.

Le quartier Les Floralties-Saint-Hermentaire, ancien « quartier CUCS », fait l'objet d'une veille active.

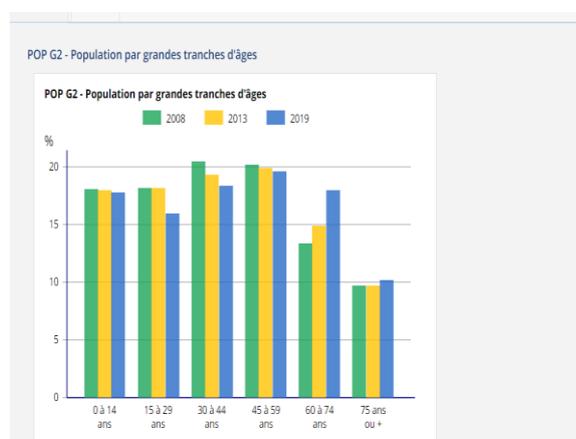
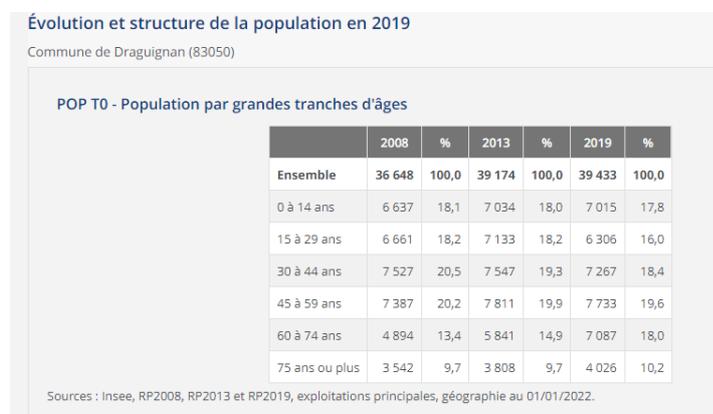
### Profil démographique du territoire

Le seuil des 40 000 habitants a été atteint en 2014. Comparativement au territoire départemental, la population a connu une évolution soutenue, aujourd'hui stabilisée.

	2019	2022
<b>Population municipale</b>	39 433	39 434
<b>Population comptée à part</b>	911	928
<b>Population totale</b>	<b>40 344</b>	<b>40 362</b>

Sources : Insee, RP2019 (géographie au 01/01/2021), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

Une population en constante évolution et un nombre d'allocataires supérieur à la moyenne départementale, avec un net accroissement de la tranche d'âge des 60/74 ans.



## Couples - Familles - Ménages en 2019

Commune de Draguignan (83050)

### FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
<b>Ensemble</b>	<b>15 877</b>	<b>100,0</b>	<b>17 113</b>	<b>100,0</b>	<b>17 705</b>	<b>100,0</b>	<b>35 505</b>	<b>37 603</b>	<b>38 051</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>5 454</b>	<b>34,3</b>	<b>6 040</b>	<b>35,3</b>	<b>6 559</b>	<b>37,0</b>	<b>5 454</b>	<b>6 040</b>	<b>6 559</b>
Hommes seuls	2 045	12,9	2 501	14,6	2 667	15,1	2 045	2 501	2 667
Femmes seules	3 408	21,5	3 539	20,7	3 892	22,0	3 408	3 539	3 892
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>406</b>	<b>2,6</b>	<b>438</b>	<b>2,6</b>	<b>239</b>	<b>1,3</b>	<b>962</b>	<b>986</b>	<b>549</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>10 018</b>	<b>63,1</b>	<b>10 634</b>	<b>62,1</b>	<b>10 907</b>	<b>61,6</b>	<b>29 089</b>	<b>30 577</b>	<b>30 943</b>
Un couple sans enfant	4 231	26,7	4 440	25,9	4 787	27,0	8 674	9 082	9 780
Un couple avec enfant(s)	4 247	26,8	4 252	24,8	4 195	23,7	16 393	16 432	16 299
Une famille monoparentale	1 539	9,7	1 942	11,4	1 925	10,9	4 021	5 063	4 864

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Ce tableau démontre une forte augmentation des ménages d'une seule personne.

### FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
<b>Ensemble</b>	<b>17 705</b>	<b>100,0</b>	<b>38 051</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	20	0,1	60	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	964	5,4	2 623	6,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 281	7,2	3 316	8,7
Professions intermédiaires	2 555	14,4	6 189	16,3
Employés	3 655	20,6	8 684	22,8
Ouvriers	2 363	13,3	6 336	16,7
Retraités	5 562	31,4	8 665	22,8

## Portrait socio-économique

### Niveau de formation

#### EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2019

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>23 888</b>	<b>16 907</b>	<b>70,8</b>	<b>14 193</b>	<b>59,4</b>
15 à 24 ans	4 107	1 804	43,9	1 228	29,9
25 à 54 ans	14 638	12 433	84,9	10 593	72,4
55 à 64 ans	5 143	2 671	51,9	2 372	46,1
<b>Hommes</b>	<b>11 867</b>	<b>8 757</b>	<b>73,8</b>	<b>7 511</b>	<b>63,3</b>
15 à 24 ans	2 166	988	45,6	678	31,3
25 à 54 ans	7 265	6 429	88,5	5 621	77,4
55 à 64 ans	2 436	1 340	55,0	1 212	49,8
<b>Femmes</b>	<b>12 021</b>	<b>8 150</b>	<b>67,8</b>	<b>6 682</b>	<b>55,6</b>
15 à 24 ans	1 942	816	42,0	550	28,3
25 à 54 ans	7 373	6 004	81,4	4 972	67,4
55 à 64 ans	2 707	1 330	49,1	1 160	42,9

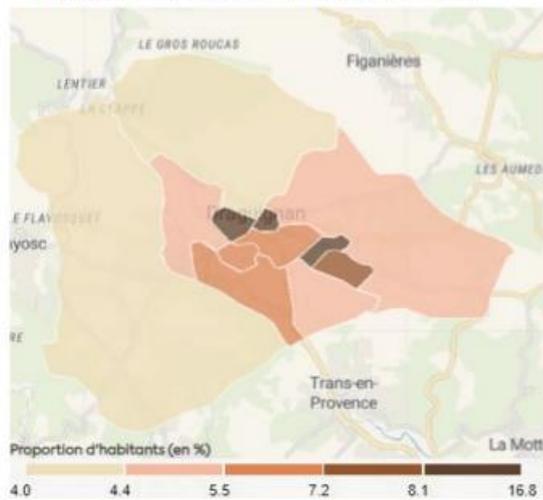
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

#### FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2019

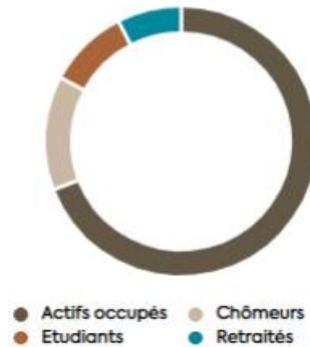
	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>29 760</b>	<b>14 125</b>	<b>15 635</b>
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	18,7	17,5	19,8
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,7	7,5	7,9
CAP, BEP ou équivalent	25,4	28,9	22,2
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	20,4	19,1	21,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	10,6	9,8	11,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	9,6	8,2	10,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	7,5	8,9	6,2

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

### Répartition des chômeurs par secteur IRIS



### Activité des résidents de 15 à 64 ans



La commune de Draguignan avait, en 2019, un taux de chômage de 16.1%. Ce taux était de 9.2% au niveau départemental et de 7,4% au niveau national. Le graphique ci-dessus permet de mettre en évidence la présence à part importante d'étudiants (12%) sur le territoire communal. On remarque également, grâce à la cartographie présentée ci-dessus, que les chômeurs sont répartis principalement dans le centre de la commune, et sur le secteur des Collettes.

- 18% de la population sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle contre 6.8% en région PACA ;
- 43% de la population dracénoise est considérée comme un foyer allocataire à bas revenus (seuil des bas revenus en 2021 : 1135€)
- 9.3% de la population est bénéficiaire de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) et 3% pour les enfants de moins de 20 ans ont bénéficié du versement de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) en 2015 ;
- Le territoire se singularise par une plus grande proportion de familles avec enfants. Les effectifs allocataires augmentent plus vite qu'au niveau départemental (+2% entre 2016 et 2021 vs +1%), avec également une croissance plus marquée de la population monoparentale.
- En 2016, 15.2% des dracénois sont bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU) ;



L'accueil individuel sur la commune compte pas moins de 393 places réparties chez 101 assistantes maternelles indépendantes agréées par le service départemental de Protection Maternelle et Infantile. Les ASMAT du territoire ont possibilité de venir sur le Relais Petite Enfance géré par la ville de Draguignan. A ce jour, le nombre d'ASMAT a chuté passant de 141 à 105.

Le territoire dracénois dispose également de deux Maisons d'Assistants Maternelles (MAM).

## B – Les gardes à domiciles

Draguignan compte sur son territoire communal 3 agences de garde d'enfants à domicile :

- Kangourou Kids ;
- O2 ;
- Babychou service.

Les agences de garde d'enfants à domicile proposent des services variés allant du baby-sitting à de la garde à temps plein ainsi que de la formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

## C – L'accueil en Toute Petite Section (TPS) Maternelle

Depuis 2015, la Commune de Draguignan, en partenariat avec l'Éducation Nationale, accueille les enfants dracénois âgés de 2 ans et demi en toute petite section maternelle.

A ce jour, la commune compte 3 classes pour un effectif global de 14 élèves.

De plus, la commune a vu naître sur son territoire 2 nouvelles écoles privées accueillant les enfants dès 2 ans et demi. Ces dernières, sous statut privé hors contrat, proposent un accompagnement basé sur diverses pédagogies éducatives : Montessori, Freinet ou encore Robinson.

## D – Problématiques connues et recensement des besoins du territoire

La concertation avec les partenaires a permis d'établir un diagnostic précis des problématiques et des besoins des familles du territoire.

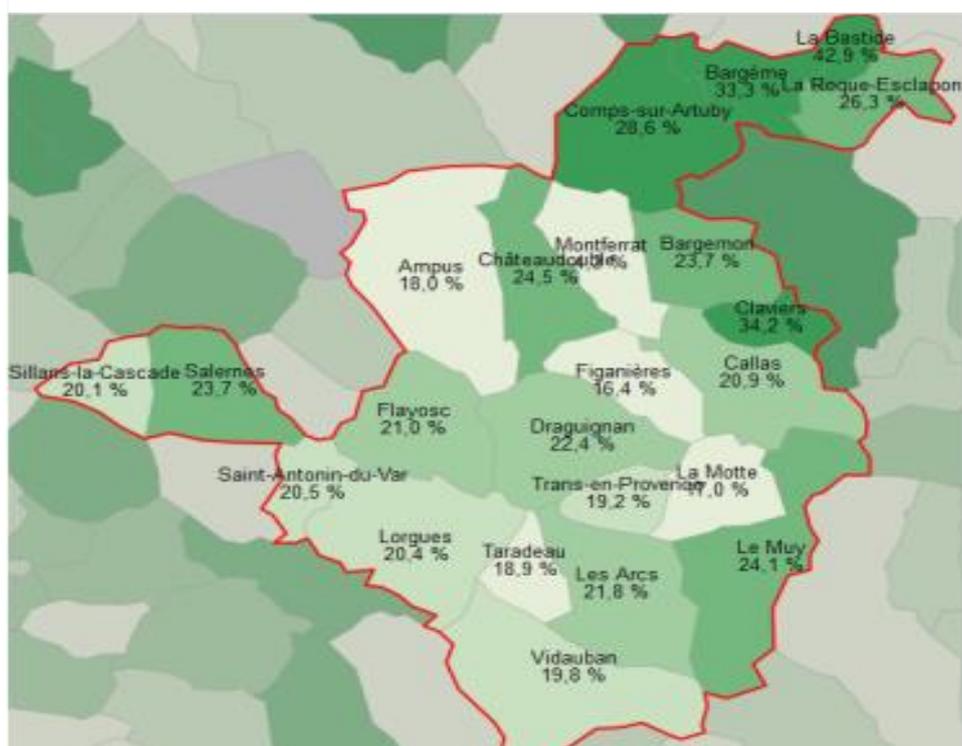
- La difficulté pour les établissements à recruter des professionnels de la petite enfance (CAP AEPE/EJE)
- le coût supposé de la garde d'enfant chez un assistant maternel amène les parents à préférer l'accueil collectif. Ce serait donc les aspects financiers qui poussent les parents à préférer ce mode d'accueil, plutôt qu'un choix pédagogique/éducatif. Le développement de Relais Petite Enfance permettrait donc d'accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leur besoin et peut-être de lutter contre les idées reçues.
- La carence éducative des parents : non connaissance des besoins fondamentaux des enfants, usage des écrans dès le plus jeune âge, manque d'autorité, manque de cadre éducatif.
- La problématique de l'insertion professionnelle des familles du territoire est d'autant plus vraie que l'on constate de plus en plus de nombreux marqueurs attestant de la précarité de la population dracénoise.

## 2.2 L'Enfance Jeunesse de 3 à 17 ans

Accompagner les enfants et les jeunes pour qu'ils deviennent les citoyens de demain est la ligne directrice des multiples interventions réalisées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Les actions enfance jeunesse sont animées par la volonté de permettre l'accès à tous les publics pour que le plus grand nombre de jeunes gens accède à une large offre d'activités.

Population de 3 à 24 ans à Draguignan			
3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-24 ans
1 514	3 007	2 679	2 656

### La part des jeunes ni en emploi ni scolarisés



On désigne sous le terme de jeunes non insérés les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, fût-il occasionnel. La situation hors formation et hors emploi se prolonge, ou intervient régulièrement, chez les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail : ces derniers enchaînent emplois de courte durée et périodes de chômage, ou ne trouvent pas d'emploi, voire se sont résignés à l'inactivité. Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement



- 1 établissement supérieur du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
- 1 institut de formation public varois des professions de santé
- 1 école de commerce et CFA privé
- 1 espace jeune

#### **Principales infrastructures sportives :**

- Complexes sportifs Saint-Exupéry, Henri Giran, Chabran, Cossec ;
- Maison des Sports et de la Jeunesse ;
- Gymnase Giono ;
- Espace sportif et culturel ;
- Multisports extérieurs des Collettes et des Floralties ;
- Stades : Léo Lagrange, Louis Gilly et Raoul Brulât.

La commune de Draguignan et la Dracénie Provence Verdon Agglomération gèrent sur la commune de nombreux équipements sportifs.

Ils sont mobilisés par les services enfance et jeunesse de la ville pour proposer des activités aux enfants et aux jeunes sur les temps péri et extra scolaires.

Tous les équipements sportifs implantés sur le territoire communal sont également mis à disposition des associations sportives locales.

La commune est également riche d'une centaine d'associations sportives avec lesquelles les services municipaux sont amenés à collaborer.

#### **Principales infrastructures culturelles**

- Les musées des beaux-arts, de l'Artillerie, des arts et traditions populaires ;
- Hôtel des expositions du département ;
- La tour de l'Horloge ;
- Les chapelles de l'Observance, Saint-Sauveur et Saint-Hermentaire ;
- La maison du Bourreau ;
- Le pôle culturel « Chabran », regroupant une médiathèque, une artothèque et les archives départementales;
- Le cinéma CGR Chabran ;
- Le théâtre de l'Esplanade ;
- Le musée numérique « micro-folie ».

Le territoire de Draguignan dispose d'équipements culturels municipaux et communautaires et de personnels qualifiés, qui participent à l'éveil culturel des enfants sur le temps scolaire (travail partenarial écoles/équipements culturels) ainsi que sur le temps extrascolaire (le centre social et culturel, l'espace de vie sociale La Fabrique, Trait Libre, La Ludothèque, Caboch'art, ...)

Tous ces équipements et acteurs culturels sont mobilisés par les services municipaux accueillant des enfants et des jeunes sur les temps péri et extrascolaires ainsi que sur le temps scolaire pour les enseignants.

## *b - Les moyens déployés par la commune sur le temps scolaire*

### **1 L'appui au sport scolaire**

D'une part, la ville de Draguignan met prioritairement à disposition des établissements scolaires du primaire et du secondaire, les installations sportives Dracénoises, de 8h à 17h.

Il est demandé aux écoles élémentaires de privilégier l'utilisation des installations sportives situées à proximité de leurs locaux. Lorsque cela n'est pas possible, la ville dispose d'une enveloppe financière qui lui permet, dans une certaine mesure, de prendre en charge les déplacements en bus des élèves.

D'autre part, la commune de Draguignan vient en appui des enseignants d'élémentaires en permettant l'intervention sur le sport scolaire de son Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et de 6 animateurs jeunesse (BPJEPS APT et licence STAPS).

Ces agents interviennent auprès des enseignants des écoles élémentaires de la ville qui le souhaitent après une agrémentation de l'Education Nationale.

### **2 L'appui aux projets pédagogiques**

La collectivité concourt à la réalisation de projets scolaires par l'attribution de moyens financiers et pédagogiques

- développement durable et Label E3D (jardins et Eco-jardins, désimperméabilisation des cours d'école et végétalisation, tri des déchets, mise en place du programme Watty, école du dehors)
- Classes transplantées : Participation de la commune au coût afin de minorer pour des séjours avec ou sans nuitées sur des thématiques pédagogiques, concerne une quinzaine de classes ;
- Ecole et cinéma : Etude de films pour des classes maternelles et élémentaires. Participation de la commune à la formation des enseignants et au coût des places des élèves, concerne environ 1 100 élèves ;
- Projets culturels et artistiques : Participation de la commune aux dépenses d'intervenants et/ou de matériels sur des projets théâtre, comédie musicale, cirque,..., concerne une vingtaine de classes ;
- Transports : La commune de Draguignan dispose d'une enveloppe financière revue annuellement permettant de financer le transport des élèves en bus (hors classes transplantées).

### **3 L'appui sur le thème de la santé**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la commune, en partenariat avec d'autres acteurs, intervient dans les écoles, collèges et lycées sur des thématiques telles que la nutrition (avec notre délégué de restauration), les gestes de premiers secours (avec une association dans le cadre du parcours du cœur et par l'intervention d'une formatrice, agent municipal), les addictions, le numérique et ses dangers.

### **4 Evènements ponctuels**

La commune vient en appui de l'animation enfance/jeunesse par la participation humaine et financière à certains évènements ponctuels tels que :

- Participation au concours de cuisine : « Dragui chef ». Les enfants sont invités à proposer une recette mettant en valeur un fruit ou un légume.
- Participation à la semaine du goût avec la venue de plusieurs chefs dans différentes écoles de la ville
- La Journée du sport partagé : Organisée en partenariat le Comité Départemental Olympique et Sportif et de l'USEP 83 (Union Sportive de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré), journée sportive entre enfants valides et enfants en situation de handicap ;
- Reboisement du Malmont avec des cèdres du Liban ;
- Noël : remise de cadeaux aux enfants de maternelle avec passage du père Noël, séance de cinéma offerte à toutes les classes d'élémentaires ;
- Passage en 6ème : Remise de dictionnaires et de livrets à thèmes en fin de CM2, à tous les enfants entrant en 6ème ;

La Direction enfance, jeunesse et sports de la commune gère en régie les activités enfance-jeunesse.

### 1 les accueils de loisirs périscolaires et accueils de loisirs extrascolaires

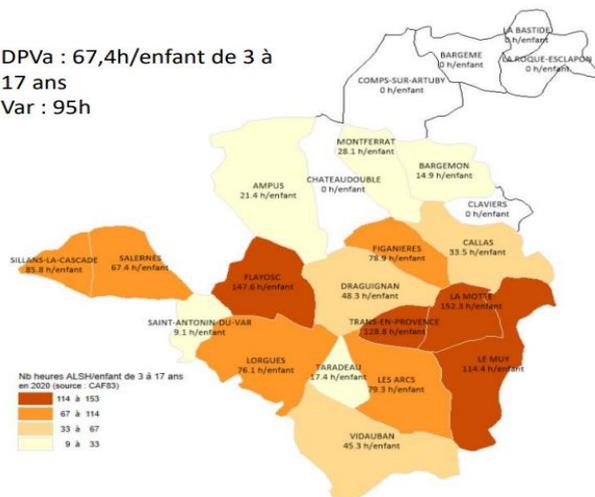
## Les effectifs scolarisés

NOM NIVEAU GEOGRAPHIQUE	NB ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES	NB ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES	NB COLLEGES PRIVES PUBLICS	NB LYCEES PRIVES PUBLICS	Nb enfants école maternelles au lieu de résidence	Nb enfants école primaire au lieu de résidence	Nb enfants Collège au lieu de résidence	Nb enfants Lycée au lieu de résidence	Part des enfants en collège privé	Part des enfants en Lycée privé
AMPUS	0	1	0	0	23	38	31	17	0%	0%
LES ARCS	1	2	1	0	210	484	396	243	5%	2%
BARGEMON	0	0	0	0	-	6	5	0	0%	0%
BARGEMON	0	1	0	0	41	57	56	28	0%	0%
LA BASTIDE	0	1	0	0	-	7	5	0	0%	0%
CALLAS	0	1	0	0	69	70	72	52	0%	0%
CHATEAUDOUBLE	0	1	0	0	-	20	22	16	0%	0%
CLAVIERS	0	1	0	0	14	27	20	13	0%	0%
COMPS SUR ARTUBY	0	1	0	0	-	8	9	7	0%	0%
DRAGUIGNAN	9	18	6	2	1 353	2 436	2027	1223	9%	3%
FIGANIERES	1	1	1	0	84	172	148	93	6%	0%
FLAYOSC	0	1	0	0	104	229	163	136	10%	0%
LORGUES	2	2	1	1	251	490	450	311	4%	2%
MONTFERRAT	0	2	0	0	35	62	55	27	0%	0%
LA MOTTE	1	1	0	0	91	179	136	99	5%	0%
LE MUY	2	2	1	1	315	552	473	334	4%	0%
LA ROQUE ESCLAPON	0	0	0	0	-	9	6	0	0%	0%
SALERNES	1	1	0	0	116	241	197	100	5%	0%
SILLANS LA CASCADE	0	1	0	0	5	23	33	19	0%	0%
TARADEAU	0	1	0	0	51	103	68	46	0%	0%
TRANS EN PROVENCE	1	1	0	0	228	438	294	203	12%	0%
VIDAUBAN	1	3	1	0	447	806	672	352	2%	0%
SAINT ANTONIN DU VAR	0	1	0	0	27	48	34	23	0%	0%
Dracénie Provence Verdon Agglomération	19	44	11	4	3 464	6 505	5 372	3 342	6%	1%

La commune de Draguignan propose des accueils périscolaires sur l'ensemble des 23 écoles municipales du territoire.

### La couverture des 3 / 17 ans par un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

DPVa : 67,4h/enfant de 3 à 17 ans  
Var : 95h



NB : Cet indicateur est une construction locale de la Caf du Var afin de permettre une estimation de la couverture des besoins. Il fait le rapport entre les heures réalisées par les ALSH et le nombre d'enfants résidant sur le territoire.

En 2021, la commune a accueilli 1939 enfants sur les sites périscolaires avec une particularité, la possibilité pour les parents de choisir le mercredi en ½ journée. Sur les vacances scolaires 952 enfants ont été inscrits.

Cependant la cartographie ci-dessous montre un réel écart entre le taux de couverture en ALSH sur Draguignan par rapport au taux de couverture du Var.

## 2 Les ateliers de découverte du centre municipal

La ville de Draguignan propose aux enfants et aux jeunes, des ateliers sportifs à l'année qui ont pour objet de faire découvrir le plaisir de pratiquer une activité sportive. C'est un bon moyen d'inciter les enfants et les jeunes à adhérer ensuite à une association locale pour pratiquer un sport de façon plus poussée.

<p><b>SPORT</b></p> <p><b>HIIT/TRAINING/WORKOUT ***</b>            † TOUS PUBLICS (15-25 ANS)            † SALLE DI GIOVANNI (RDC) - PLACE DU TRAIN DES PIGNES            ⌚ Lundi et mercredi : 17h30 à 18h30</p> <p><b>ÉVEIL GYMNIQUE</b>            † TOUS PUBLICS (3-4 ANS)            † SALLE DI GIOVANNI 2 - PLACE DU TRAIN DES PIGNES            ⌚ Mercredi : 10h à 11h et de 11h à 12h            ⌚ Jeudi : 17h à 18h</p> <p><b>ÉVEIL SPORTIF</b>            † TOUS PUBLICS (5-6 ANS)            † SALLE DI GIOVANNI 2 - PLACE DU TRAIN DES PIGNES            ⌚ Mercredi : 14h à 15h</p> <p><b>ACTIVITÉS PLEINE NATURE</b>            † TOUS PUBLICS (8-11 ANS)            † COMPLEXE HENRI GIRAN (COSEC)            Course d'orientation, VTT, rando (<i>savoir faire du vélo</i>)            ⌚ Mercredi : 10h30 à 12h</p> <p><b>SPORTS INDIVIDUELS</b>            † TOUS PUBLICS (6-8 ANS)            † COMPLEXE HENRI GIRAN (COSEC)            Sport individuel : VTC, athlétisme, lutte, tennis...            ⌚ Mercredi : 15h15 à 16h45</p>	<p><b>MULTISPORTS</b>            † TOUS PUBLICS (9-12 ANS)            † COSEC / GYMNASE GIONO...            VTC, athlétisme, tennis, foot, hand...            ⌚ Mercredi : 15h15 à 16h45</p> <p><b>NATATION</b>            † TOUS PUBLICS (8-11 ANS)            † PISCINE JEAN BOITEUX            Apprentissage pour les non nageurs            ⌚ Test : 8/09 à 17h            1<sup>er</sup> cycle du 15/09/ au 19/01            2<sup>e</sup> cycle du 26/01/ AU 8/06/01            ⌚ Jeudi : 16h45 à 17h45            ⌚ Jeudi : 17h30 à 18h30</p> <p><b>DANSE URBAINE (HIP HOP)</b>            † TOUS PUBLICS (7-11 ANS)            † SALLE DI GIOVANNI (RDC) - PLACE DU TRAIN DES PIGNES            ⌚ Mardi : 17h à 18h</p> <p><b>SPORT SUR ORDONNANCE</b>            † (-18 ANS)            † SALLE DI GIOVANNI (RDC) - PLACE DU TRAIN DES PIGNES            ⌚ Mercredi : 14h à 15h</p>
<p><b>LOISIRS CRÉATIFS</b></p> <p><b>VOYAGE AUTOUR DE LA PEINTURE &amp; DU DESSIN</b>            † TOUS PUBLICS            † ESPACE JEUNESSE RUE DES MINIMES            ⌚ Lundi : 17h à 18h (8-15 ans) **            ⌚ Mardi : 17h à 18h (6-12 ans)</p> <p><b>GRAINE D'ARTISTE</b>            † TOUS PUBLICS (3-5 ANS)            † ESPACE JEUNESSE RUE DES MINIMES            ⌚ Mercredi : 9h45 à 11h45</p> <p><b>ATELIER MODE/DESIGN (CRÉATIONS, DÉCO, BDOUX...)</b>            † TOUS PUBLICS (6-12 ANS)            † ESPACE JEUNESSE RUE DES MINIMES            ⌚ Mercredi : 13h30 à 15h30</p>	<p><b>RECRÉATION ARTISTIQUE (MODELAGE, PEINTURE, COLLAGE...)</b>            † TOUS PUBLICS (6-12 ANS)            † ESPACE JEUNESSE RUE DES MINIMES            ⌚ Mercredi : 16h à 18h</p> <p><b>SUR LES TRACES DU SCULPTEUR</b>            † TOUS PUBLICS (6-12 ANS)            † ESPACE JEUNESSE RUE DES MINIMES            ⌚ Jeudi : 17h à 18h</p>

NIVEAU : \*FACILE \*\*INTERMÉDIAIRE \*\*\*INTERMÉDIAIRE-AVANCÉ

Ces activités sont encadrées par des employés municipaux qualifiés ou diplômés de l'animation et des intervenants extérieurs d'associations locales

L'objectif étant de favoriser l'accès aux loisirs au plus grand nombre, la politique tarifaire est adaptée en ce sens. Les ateliers « découverte » sont aux tarifs de 40€ l'année pour le premier enfant, 33€ pour le deuxième enfant, gratuité à partir du troisième enfant.

Les inscriptions sont ouvertes aux enfants de 3 à 17 ans résidents à Draguignan.

Elles se font au guichet familles ou via le portail familles.

## 3 Les activités jeunesse pendant les vacances scolaires

Au cours des vacances scolaires, à l'exception de celles de Noël, la ville de Draguignan propose des activités aux enfants et aux jeunes dans le cadre de :

- Sorties à la journée ;
- Séjours courts ;
- Séjours à la semaine.

Ces activités allient sport, culture, environnement, santé, ludique,... afin de toucher un grand nombre d'enfants et de jeunes qui ne participeraient pas forcément à une activité purement sportive, ou purement culturelle...

Par ailleurs, la ville propose des chantiers jeunes éducatifs.

Ces derniers sont un outil pédagogique, éducatif et culturel, qui permet aux jeunes de découvrir les réalités du monde du travail et l'intégration à la vie citoyenne.

Chaque jeune réalise 20 heures de travail maximum sur une semaine, et reçoit une bourse loisirs de 65€. Les chantiers déjà réalisés ont permis entre autres de créer des fresques dans des écoles, de remettre en état plusieurs citernes DFCL, de nettoyer les abords de la Nartuby, de créer des boîtes à livres, réalisation de fresques dans les écoles.

Une priorité est donnée aux enfants qui ne sont jamais partis en séjour avec le service jeunesse.

Les tarifs doivent permettre à une majorité de familles de participer aux activités (de 5 à 33 € la nuitée pour les séjours et entre 8 et 10 € la sortie journée)

Depuis l'été 2019, quelques places sont réservées et financées par la politique de la ville, pour permettre un accès facilité aux jeunes des quartiers prioritaires.

#### 4 L'animation de proximité

Les animateurs de la ville de Draguignan proposent tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires des animations sportives sur les espaces sportifs de proximité de la commune. Ces activités sont en accès libre et gratuites.

Les animateurs sont disponibles selon un planning prédéfini et diffusé notamment dans les quartiers prioritaires de la commune : le Centre Ancien et les Collettes.

Ils proposent des activités répondant aux souhaits des jeunes, tout en leur permettant d'en découvrir de nouvelles.

Le quartier en veille « Saint Hermentaire », au titre du Contrat de Ville, est repéré par différentes instances comme quartier à enjeux forts en termes de prévention de la délinquance, d'oisiveté des jeunes, de nuisances...

Ce quartier ne bénéficie d'aucune animation au titre du Contrat de Ville cependant, les animateurs jeunesse interviennent dans le cadre d'une activité « multisport » depuis mi 2018.

#### 5 Le Conseil Municipal des Jeunes Dracénois (CMJD)

Le Conseil Municipal des Jeunes de Draguignan est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Composé de 24 membres choisis pour un an parmi des candidats, il a pour vocation de formuler des projets en direction des jeunes de la commune sur des thèmes aussi divers que le cadre de vie, l'animation, la culture, le social, l'environnement, la formation,...

### B – Les actions associatives du territoire

#### La ludothèque Leï Jougadou :

La ludothèque est un équipement culturel proposant du jeu et des jouets de tous types et pour tous âges. Sa composition en fait aujourd'hui la seule ludothèque permanente du bassin dracénois, et la principale ludothèque à caractère généraliste du département.

Le but de l'association est de donner à jouer dans le respect des objectifs suivants :

- La mixité sociale ;
- Le lien intergénérationnel ;
- La non-discrimination ;
- Le respect des valeurs de la République.

## L'espace jeunesse

Le QG est un lieu d'accueil réservé aux jeunes à partir de 12 ans, sur une large amplitude horaire, gratuit et en libre accès. Ce lieu permet de favoriser la création de liens, de travailler sur la confiance en soi, le vivre ensemble et la capacité à se projeter. Il s'inscrit dans une démarche constructive en favorisant l'expression des idées et la réalisation des projets.

L'Espace Jeunes est une structure qui répond à des besoins des pré-ados et adolescents en matière d'éducation de citoyenneté et d'apprentissage de la vie quotidienne et de loisirs collectifs.

Les ados peuvent profiter de jeux de société, ateliers créatifs, jeux vidéo, ateliers numériques, initiation au jeu de rôles...

## L'Association de Prévention Spécialisée (APS)

Habilitée par le Conseil Départemental dans le champ de la protection de l'enfance, elle a pour mission de prévenir la marginalisation par la socialisation et la promotion sociale des jeunes et des familles. Elle intervient auprès des enfants et des jeunes âgés de 2 à 25 ans. L'APS se situe en plein quartier Politique de la Ville, son antenne dracénoise étant identifiée rue de l'observance à Draguignan.

Décrochage, rupture vis-à-vis de la famille, de la scolarité, de la vie professionnelle et affective caractérisent ces publics auprès desquels les équipes éducatives de l'APS interviennent. Elle propose et assure des actions individuelles et collectives. Elle organise des actions d'insertion sociale et professionnelle.

Elle intervient dans les domaines suivants :

- La santé ;
- L'hébergement et le logement ;
- La formation et l'emploi ;
- Les relations familiales ;
- La culture et les loisirs ;
- L'éducation civique ; le soutien à la scolarité.

## Trait libre :

L'association « Trait Libre » se définit comme :

- Une école d'art, d'expression et de création par l'animation d'ateliers de pratiques artistiques, d'ateliers de créations libres, d'ateliers de rencontre et de création dans la rue et d'expositions ;
- Un lieu de vie et d'intégration, de rencontre et de mixité grâce à l'accueil et l'intégration de personnes en difficulté, aux animations dans les quartiers et les écoles, la création d'ateliers famille et intergénérationnels et la participation aux manifestations socio-culturelles ;
- Un lieu d'accompagnement en Art Thérapie avec la proposition d'ateliers de développement personnel et l'intervention auprès de partenaires en lien avec des publics en difficulté.

L'association agit pour tous les publics à compter de 3 ans : enfants, adolescents, adultes, familles et à toute personne désireuse de créer et de s'exprimer librement.

Rien qu'avec la définition des objectifs de l'association, « Trait Libre » se dessine comme un partenaire particulier du PRÉ par l'orientation des enfants et de leurs familles vers un nouveau mode d'expression et d'ouverture au monde.

### *Théâtre en Dracénie :*

Pour accompagner les enseignants, les éducateurs et les élèves dans la découverte du spectacle vivant dans toutes ses dimensions, Théâtres en Dracénie sollicite des artistes programmés dans la saison, pour développer un travail artistique, culturel et pédagogique auprès des établissements du territoire.

Théâtres en Dracénie assure également les interventions artistiques de l'enseignement de la spécialité théâtre/ expression dramatique au lycée Jean Moulin. Les élèves bénéficient chaque année de plus de 160 heures d'ateliers menés par des artistes professionnels.

Théâtres en Dracénie marque ainsi son engagement auprès de l'Education Nationale par son important volet d'éducation artistique et culturelle.

De plus Théâtre en Dracénie met en place des ateliers parents/enfants, des rencontres d'artistes auprès du jeune public via les partenaires associatifs locaux et souhaite développer son activité sur des sujets de société : le harcèlement scolaire, la violence, les médias, l'égalité femme/homme....

### *Mode 83*

L'association a pour objet de lutter contre l'exclusion en favorisant l'appropriation et la diffusion du numérique et du multimédia par les usages et en proposant des actions d'animation, de formation et de conseil afin de :

- Sensibiliser, initier, former l'ensemble des acteurs et des citoyens, agissant sur des territoires de projets,
- Faciliter la médiation entre les équipements, les pratiques et tous les publics en développant une logique de centre de ressources.
- Apporter conseil et veille sur les enjeux et le développement des technologies et des usages multimédia en tant que force de proposition auprès de toute institution, réseau, organisme notamment public.

Mode 83 oriente son activité selon trois axes principaux :

- Un Centre de Formation Professionnelle ;
- La Médiation Numérique ;
- Conseil & Développement Numérique auprès des collectivités et partenaires.

## **C – Problématiques connues et recensement des besoins du territoire**

Différentes rencontres avec les partenaires ont permis d'établir un diagnostic précis des problématiques et des besoins des jeunes du territoire.

En matière d'enfance / jeunesse les principales problématiques identifiées relèvent de la capacité éducative des parents : carence éducative, non-respect des besoins fondamentaux, pauvreté des relations intrafamiliales, présence accrue des écrans. De plus, nous notons une augmentation de consommation de substances addictives et des conduites à risque.

Il est également constaté un nombre insuffisant de places dans les accueils périscolaires et extrascolaires de la commune, du fait du manque d'animateurs diplômés et de la précarité des emplois proposés (horaires coupés, contrats précaires).

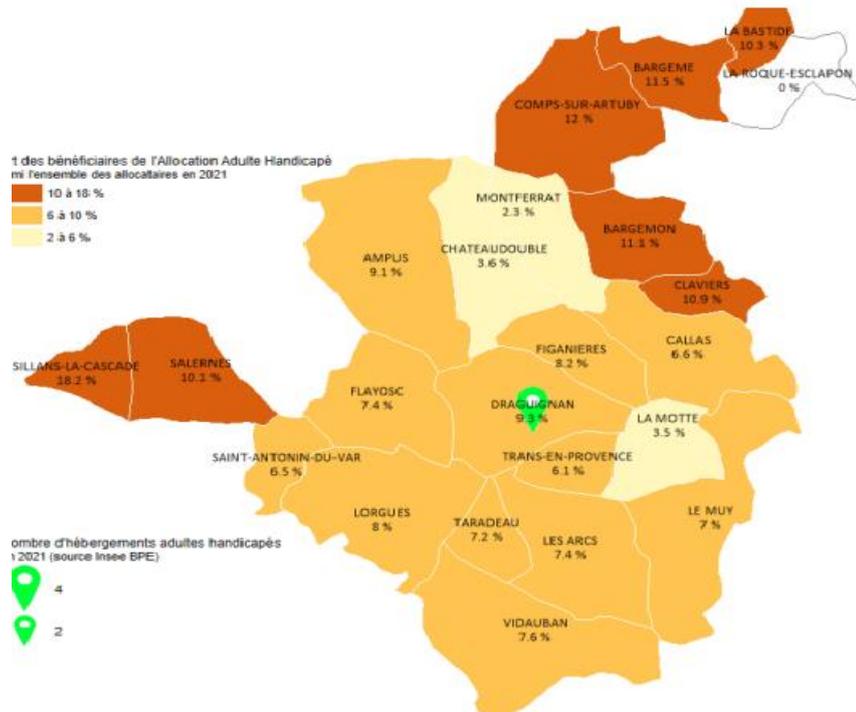
Les différentes rencontres ont également permises de faire émerger des difficultés pour « toucher » les 12/25 ans sur les activités existantes.

D'autres problématiques émergent comme la difficulté d'accès aux soins, au logement et à l'emploi, ainsi qu'un manque de mobilité sur le territoire.

## 2.3 Le Handicap et la Promotion de la Santé

### Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé

Dracénie Provence Verdon Agglomération : 1 780 bénéficiaires AAH en 2021 soit 8,2 % de la population allocataire  
Var : 9.4 %





## b - Offre de soins

### Le Centre Hospitalier de La Dracénie

Il emploie environ 1.300 personnes. Il se situe sur deux sites.

- Le site principal – Route de Montferrat :

L'établissement exerce et est autorisé pour les disciplines et spécialités médicales suivantes :

- Réanimation Adulte (âge >=18 ans) ;
- Médecine d'urgence (structure urgence et Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation) ;
- Médecine (hospitalisation complète et hospitalier à temps partiel de jour ou de nuit) ;
- Chirurgie en hospitalisation complète ;
- Chirurgie ambulatoire ;
- Néonatalogie sans soins intensifs en hospitalisation complète ;
- Gynécologie obstétrique (hospitalisation complète et hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit) ;
- Soins de Suite et de Réadaptation (Adulte (âge >=18 ans) spécialisé en affections cardio-vasculaires en hospitalisation de jour ;
- Traitement du cancer ;
- Psychiatrie générale en hospitalisation complète et à temps partiel de jour ou de nuit.
- Le site du Malmont :

Le site dispose de structures rattachées que sont les suivantes :

- SSIAD -Service de Soins Infirmiers à Domicile ;
- CAMPS – Centre d'Action Médico-Sociale Précoce : enfant et adolescents à déficiences sensorielles, motrices ou mentales ou troubles du comportement ;
- CSAPA – Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie ;
- Unité de Soins de Longue Durée ;
- EHPAD – Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes avec une Unité d'Hébergement Renforcé ;
- Accueil de Jour Alzheimer.

## c - Offre de soins privés

Polyclinique NOTRE DAME	Draguignan	Médecine, chirurgie et HAD, service d'urgence
Centre de dialyse SERENA	Draguignan	Traitement de l'insuffisance rénale chronique
CRF BESSILLON	Draguignan	Soins de suite et de réadaptation polyvalents et spécialisés dans les affections de l'appareil locomoteur Eveil végétatif de coma

## d - Offre médico-sociale

- Pour les personnes handicapées (Public : enfants)

PEP 83	Draguignan	Centre Médico-Psycho-Pédagogique Troubles du comportement – Neuro psy
CH DRACENIE - CAMSP	Draguignan	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Enfants et adolescents à déficiences sensorielles, motrices ou mentales ou troubles du comportement

- Pour les personnes handicapées (Public : adultes)

APF	Draguignan	Maison d'Accueil Spécialisé Cérébro-lésés
APF	Draguignan	Foyer d'Accueil Médicalisé Déficience grave Lésions cérébrales

- Plateforme Regroupement Institutions Sanitaires Médico-sociales Enfance permettant de :

- Favoriser le lien inter-établissements
- Agir dans une dynamique commune
- Coordonner les différents dispositifs du territoire

Pour les bénéficiaires:

- Evaluer la situation et analyser les besoins
- Proposer des réponses adaptées aux besoins des personnes et aux ressources du territoire
- Limiter les situations de rupture
- Coordonner le parcours et le rendre plus fluide
- Individualiser la réponse
- Favoriser le lien inter-établissements pour faciliter les différentes démarches
- Orienter vers les dispositifs du territoire
- Effectuer une cartographie du territoire.

- Pour les personnes âgées

Nom	Lieu	Gestion	Structure
TONUS VITAMINE	Draguignan	Privé lucratif	EHPAD
LA PIERRE DE LA FEE	Draguignan	Public territorial	EHPAD
SSIAD SENRA	Draguignan	Privé à but non lucratif	SSIAD
CH LE MALMONT	Draguignan	Public hospitalier	EHPAD
LA MEDITERRANEE	Draguignan	Public hospitalier	Accueil de jour
SSIAD CH	Draguignan	Public hospitalier	SSIAD

La filière gériatrique du Centre Hospitalier de la Dracénie

- *Un Hôpital de jour gériatrique* : accueil des patients de plus de 75 ans à la journée ;
- *Une unité mobile de gériatrie intra hospitalière* : Intervention sur demande des médecins hospitaliers ;
- *Un Court Séjour Gériatrique* : accueil des patients de plus de 75 ans présentant des pathologies chroniques invalidantes (15 lits) ;
- Des consultations externes et en hôpital de jour gériatriques ;
- Des consultations mémoire ;
- *Un EHPAD* : Etablissement pour Personnes Agée de plus de 60 ans (87 lits) avec une Unité d'Hébergement Renforcé de 14 lits pour l'accueil des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou démences apparentées ;
- Un Accueil de Jour Alzheimer de 12 places ;
- *Une USLD* (Unité de Soins de Longue durée) de 35 lits ;
- *Un SSIAD* : assure sur prescription médicale les soins infirmiers des personnes de plus de 60 ans présentant une dépendance temporaire ou durable.

- Dispositif PAERPA (Personne Agée En Risque de Perte d'Autonomie)

Le Parcours de santé des aînés (dispositif PAERPA : Personne Agée En Risque de Perte d'Autonomie) : c'est un programme expérimental national pour lequel le Var Est a été retenu comme territoire expérimentateur. Il s'agit, au travers de la mise en place d'outils et de nouveaux modes de coordination, de structurer et optimiser le parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans afin de les maintenir autant que possible à domicile et limiter les hospitalisations. Il vise à éviter des ruptures de prise en charge, à permettre le repérage précoce de la perte d'autonomie et d'intervenir rapidement auprès des usagers à risque.

- Dispositif MAIA

Mission pour l'Autonomie et l'Intégration des services d'Aides et de soins pour les personnes âgées.

La M.A.I.A est une méthode de travail qui regroupe les professionnels intervenant au domicile des personnes âgées dépendantes.

Ses objectifs sont de :

- Simplifier le parcours des personnes âgées et de leurs aidants en leur offrant une réponse harmonisée, complète, adaptée ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe en offrant un accompagnement personnalisé par un « gestionnaire de cas ».

Le gestionnaire de cas est un professionnel dédié au maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe :

- Il évalue avec la personne âgée et son entourage, l'ensemble de ses besoins afin de favoriser le maintien à domicile... valoriser et mobiliser les capacités d'autonomie ;
- Il assure un accompagnement individualisé et continu de la personne âgée ;
- Il soutient son entourage.

Les critères de complexité sont définis par La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) « en l'absence de situation médicale aiguë ou de crise, la personne qui souhaite rester au domicile, relève d'une orientation en gestion de cas si tous les critères suivants se cumulent :

- Problème relevant du champ médical ;
- Problème d'autonomie (fonctionnelle et décisionnelle) ;
- Aides et soins insuffisants ou inadaptés ;
- Absence d'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner dans la durée les réponses aux besoins ».

- Une CTA (Coordination Territoriale d'Appui)

La Coordination Territoriale d'Appui (CTA) constitue la pierre angulaire de la coordination des acteurs. C'est une Plateforme d'information, d'orientation et d'appui à l'attention des professionnels de santé.

La CTA est interfacée avec la MAIA du territoire (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) dans le cadre d'une action coordonnée et complémentaire.

- Promosoins

Au-delà de faciliter l'accès aux soins au plus précaire l'association Promosoins propose également un accompagnement social individualisé permettant de réintégrer les usagers dans le droit commun à la santé. Le public dans le besoin pouvant être relayé par l'ensemble des acteurs sociaux du territoire.

## B - Offre sociale

### *a- Le Centre Communal d'Action Sociale*

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune.

A ce titre, il met en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées. Pour cela, il développe des activités et missions visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées. Il est investi dans la politique sociale de la commune.

Le CCAS propose un guichet unique : ce dernier fait suite à l'identification d'un besoin d'informations et de réponses immédiates des familles (aides sociales et médicosociales).

#### Missions et prestations :

- Pôle gérontologique : service aide à domicile, maintien à domicile des personnes âgées et constitution des dossiers d'aides sociales,
- Pôle insertion : gère les demandes de dossiers RSA (Revenu de Solidarité Active), étudie les dossiers de demande de regroupement familial, s'occupe des chantiers d'insertion et des jardins partagés,
- Pôle logement : gère les demandes et les dossiers pour les logements sociaux et la résidence étudiante,
- CLIC (Centre local d'information et de coordination) : accueille et informe les personnes âgées de plus de 60 ans, réalise des bilans sociaux et propose des plans d'aide personnalisés,
- Les plus du CCAS : domiciliation des personnes sans domicile fixe, établissement de carte de bus, propose des salles de réunion au profit des associations de la ville.

Le CCAS, par l'intermédiaire de l'opérateur GES SENDRA, est gestionnaire de l'Equipe Mobile Précarité. Cette Equipe est composée de travailleurs sociaux intervenant auprès des personnes isolées et sans-abri ou signalées par le 115. Elle travaille en collaboration avec les maraudes associatives et les institutions.

### *b - Conseil départemental du Var*

- *Maison Départementale des Personnes Handicapées du Var (MDPH)*

Elle permet un accès unifié aux droits et prestations en faveur des personnes handicapées. Elle est l'instance unique d'instruction des demandes liées à la compensation du handicap.

Elle est également chargée de l'instruction de toutes les demandes d'aide dans le cadre de la prestation de compensation du handicap, destinée à prendre en compte les besoins de la personne handicapée au regard de son projet de vie.

- Le Service Social d'Accompagnement et de coordination gérontologique

Il assure l'accompagnement social des personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile et la coordination de réseaux de territoire, en lien avec le service évaluations et prestations d'autonomie.

Unité Territoriale Sociale :

Le Conseil départemental du Var s'est engagé à renforcer la prévention des exclusions par un accompagnement de proximité favorisant l'autonomie des personnes. Sur l'ensemble du Département, la politique sociale du Département du Var est mise en œuvre par les équipes sociales des Unités Territoriales Sociales (UTS). Cette unité assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés sociales ou en situation de précarité et d'exclusion.

- Service de Protection Maternelle et Infantile

Il accompagne les futurs parents, veille au développement de l'enfant, favorise le lien social, accueille, conseille, oriente et consulte.

- L'Aide Sociale à l'Enfance

Service départemental chargé d'accueillir les enfants ou adolescents des familles défailtantes, qui lui sont confiés sous protection ou sous tutelle.

Sont placés sous sa protection : les enfants surveillés, les enfants secourus, les enfants et adolescents recueillis temporairement, les enfants en garde.

Sont placés notamment sous sa tutelle : ceux pour lesquels les parents ne peuvent plus exercer ou n'exercent plus aucun attribut de leur autorité parce qu'ils sont décédés, déchus ou absents.

- La Cellule Ecoute et Vigilance

Le Conseil départemental du Var a renforcé son rôle dans la protection des adultes vulnérables en recueillant et en traitant les signalements relatifs aux adultes vulnérables. La Cellule Écoute et Vigilance (CEV) assure le recueil et le traitement des signalements concernant ce public. La mission assurée par la CEV s'adresse aussi bien aux professionnels qu'à l'ensemble de la population.

### *c – La Mairie de Draguignan*

- Pôle d'Activités Adaptées

Répondre aux besoins des enfants ou des jeunes de moins de 25 ans vivant en situation de handicap pour faciliter leur inclusion dans la vie de la cité est une volonté que la municipalité décline de manière aussi volontariste que pragmatique. C'est le cas des enjeux du quotidien pour faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire. C'est aussi le cas en rassemblant les acteurs dans une logique de projet pour améliorer les conditions de vie des enfants et de leurs familles.

La création du Pôle activités adaptées a pour but de faire participer le plus possible d'enfants porteurs de handicap aux activités proposées par les associations sportives et culturelles dans une logique d'inclusion en milieu ordinaire. Idem pour les activités périscolaires et extrascolaires du centre de loisirs.

- Le Contrat Local de Santé

La santé est l'un des enjeux transversaux de l'action publique. La ville se mobilise au côté du réseau d'acteurs pour trouver des solutions afin de réduire les inégalités de santé. Elle s'implique en matière de prévention ou dans les domaines de la promotion de l'éducation à la santé ou de l'accès aux soins. La municipalité est enfin particulièrement attentive au dimensionnement de l'offre de soins sur le territoire.

Le Contrat Local de Santé, co-signé par la Commune, l'Agence Régionale de Santé et le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé s'articule autour de 5 axes : la santé des jeunes, la santé mentale, la santé des personnes atteintes de maladies chroniques, la santé des personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap, la santé environnementale et la santé liée à l'habitat.

Le Contrat Local de Santé vise à rassembler un réseau d'acteurs locaux pour apporter une réponse de santé mieux adaptée aux besoins de proximité des populations.

- Le soutien aux institutions

Le Centre Hospitalier de la Dracénie fait l'objet d'un soutien attentif de la part du Maire de Draguignan qui est également le président du conseil de surveillance de l'établissement. L'ouverture de l'Unité de Soins Palliatifs de l'est varois illustre l'importance de cet établissement qui est également l'un des principaux employeurs du territoire, avec la défense d'une offre de soins adaptée aux besoins de la population comme engagement de la municipalité.

## **C – Problématiques connues et recensement des besoins du territoire**

La concertation avec les partenaires a permis de confirmer un diagnostic précis des problématiques et des besoins de la population du territoire.

En matière de santé, les principales problématiques identifiées relèvent de 4 grands axes :

- **La santé des jeunes:**
  - Conduites addictives: méconnaissance des risques, rupture au sein de la cellule familiale, difficulté de sensibiliser les parents en matière de prévention, banalisation et démocratisation de la consommation de plus en plus tôt.
  - Vie affective et sexuelle: défaut de connaissances et de compétences individuelles des jeunes, pratiques éducatives et compétences parentales inadaptées, offre en santé sexuelle peu développée;
  - Nutrition: pratiques éducatives et habiletés parentales inadaptées, difficultés économiques et sociales pour l'accès à une alimentation saine, choix défavorable des jeunes vis-à-vis de leur santé ;
- **La santé mentale:**
  - Difficulté d'accueil de prise en charge et d'accompagnement des patients et de leur entourage;
- **La santé des personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap :**
  - Difficulté d'accès aux soins et aux établissements de soins et médico-sociaux;
- **La santé environnementale:**
  - Difficulté de toucher les habitants les plus éloignés des dispositifs de sensibilisation ;
  - La qualité de l'habitat en questions: punaises de lit, saturnisme, qualité de l'air intérieur, habitat indigne;

En matière de handicap, les principales problématiques identifiées relèvent des éléments suivants :

- Difficulté face aux procédures administratives;
- Absence de structures médico-sociales d'accueil et d'accompagnement des enfants en situation de handicap âgés de 6 ans et plus;
- Manque d'AESH pour permettre une scolarisation adaptée aux enfants reconnus MDPH

En termes de besoins, il apparaît :

- Pour le handicap : une problématique d'accessibilité du centre ancien pour les personnes à mobilité réduite, un travail à réaliser autour de la communication de la part des structures et dispositifs existants ; harmoniser le parcours global d'accompagnement de 0 à 25 ans en offrant une meilleure lisibilité aux familles
- Pour la santé : « aller-vers » les personnes les plus éloignés dans les parcours de soin

## 2.4 Le soutien à la parentalité

### A – Les actions municipales

#### *Le Service Petite Enfance*

Une ville proche des enfants : l'accueil des enfants de moins de 6 ans, c'est d'abord veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des tout-petits, et en même temps contribuer à leur éveil et à leur développement dans une logique d'égalité des chances. En agissant au service de la petite enfance, la municipalité veut aussi répondre aux demandes des parents pour leur permettre de mieux concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale.

L'accompagnement à la parentalité s'organise sur chacun des établissements d'accueil du jeune enfant quotidiennement en fonction des questionnements et des problématiques rencontrées mais aussi autour d'actions spécifiques comme les cafés des parents, les quinzaines des parents....

La commune de Draguignan a ouvert en 2015 un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Minute Papillon » accueillant de manière libre et sans inscription les enfants jusqu'à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, agréée par la Caisse d'Allocations Familiales, adaptée à l'accueil du jeune enfant, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques au lieu d'accueil.

Minute Papillon est un premier lieu de socialisation pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et

le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents. Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel. Structure souple, le LAEP se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents. L'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration éventuellement d'autres activités portées par les partenaires.

Le projet de Minute Papillon répond aux principes suivants :

- L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent ;
- Pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne;
- Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants le LAEP ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités pré-établi;
- La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité: la fréquentation du LAEP repose sur une libre adhésion des familles et l'accueil est souple, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par la famille. Pour garantir l'anonymat, le LAEP ne fait pas d'exploitation des données individuelles recueillies. Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité sur les situations qu'ils ont à connaître dans le cadre de leur activité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque le traitement de la situation le nécessite.

L'établissement accueille tous types de familles (couple, monoparentalité, homoparentalité) de toutes catégories socio-professionnelles. En 2021, le LAEP a accueilli 939 enfants âgés de 0 à 6 ans et 706 familles, ce qui en fait un partenaire ressource pour la prise en charge des très jeunes enfants.

14% des familles accueillies de façon récurrente sont issues des quartiers « politique de la ville », alors que l'établissement est situé au cœur du centre ancien et que des permanences sont réalisées dans les locaux du RPE.

#### *Programme de Réussite Éducative*

Il s'adresse aux enfants et aux jeunes âgés de 2 à 16 ans résidant prioritairement dans les quartiers de la Politique de la Ville qui présentent des signes de fragilités et / ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à un développement harmonieux.

Il permet de travailler, avec l'enfant et sa famille, l'ensemble des problématiques rencontrées afin d'installer l'enfant dans des dispositions propices à l'apprentissage, de jouer un rôle de relais local vers les professionnels ressources et de maintenir une veille sociale.

Les actions qui pourront être proposées dans le cadre du PRE seront multiples et dépendront de chaque situation individuelle et pourront être de l'ordre :

- Du soutien scolaire adapté aux besoins et rythmes d'apprentissage de l'enfant;
- De l'accès aux activités de loisirs, aux activités sportives ou culturelles;
- De l'accès aux soins généraux ou spécialisés;
- De l'accompagnement éducatif au cœur de la famille;
- Des ateliers parents enfants;
- De médiation avec le milieu scolaire.

Le Programme de Réussite Educative a pour enjeux :

- L'égalité des chances: permettre à chacun de redonner sens à leur scolarité, accompagner la construction d'un individu renforcé dans ses compétences primaires qui vont lui permettre de développer l'estime de soi, sa persévérance, la confiance en sa capacité à progresser, la perception de sa propre identité et la capacité à se projeter dans l'avenir.

- Revaloriser le parent dans son rôle d'éducateur: évolution de la stratégie de prise en charge institutionnelle de la jeunesse vers une stratégie d'aide et de soutien aux familles dans leurs responsabilités éducatives.

## B – Les actions des partenaires locaux

### *Réseau Parentalité conduit par le CCAS :*

Depuis, 2021 le CCAS s'est vu confier le réseau parentalité du territoire, il propose des actions, des activités pour, par et avec les parents. Il s'adresse à toutes les familles, et tous les bénévoles et professionnels associatifs ou institutionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants.

Une instance de pilotage réunit les acteurs institutionnels qui œuvrent ensemble au soutien des actions « parentalité ».

Il vise à organiser la mise en réseau des porteurs d'actions d'appui à la fonction parentale, en s'efforçant de construire une cohérence et une visibilité des actions sur le territoire. Le réseau permet de mettre en à l'échelon départemental, des actions diverses, groupe de paroles, ateliers parents-enfants, conférences-débats.

Ces actions s'adressent aux familles, en tant qu'éducateurs principaux des enfants.

Il vise également à développer le soutien aux projets, en s'appuyant sur les initiatives des acteurs de s territoires, dans le but de proposer une offre diversifiée, mieux structurée et identifiée, pour en faciliter l'accès à tous les parents.

Le réseau permet aux parents et aux porteurs de projets :

- de se rencontrer, de se connaître, de construire ensemble des réponses adaptées ;
- de donner de la visibilité aux actions ;
- de présenter des demandes de financement pour des actions de soutien à la parentalité portées par des associations ou des collectivités, auprès des institutions qui sont réunies dans le cadre des instances départementales.

### *Résonances :*

Association dédiée à la médiation familiale et agréée par la Caisse d'Allocation Familiales du Var, Résonances a pour but de faire renaître le dialogue, de permettre de trouver un nouveau mode de communication et de reconnaître le besoin de chaque membre de la famille. Leur intervention peut être sollicitée à tout moment, notamment en cas de conflit de façon individuelle ou de par l'intervention d'un partenaire professionnel social ou de justice. L'association traite de toute les problématiques de réorganisation familiale, d'exercice de l'autorité parentale, des aménagements de temps de vie de l'enfant.

La médiation familiale est un temps d'écoute d'échange et de négociation qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial ;
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

### *L'École des parents et des Éducateurs :*

Face aux mutations complexes et profondes du groupe familial et de son environnement, l'École des Parents et des Éducateurs accompagnent les parents, les jeunes et les professionnels dans le souci de renforcer les alliances éducatives, en revendiquant une approche particulière et complémentaire de celle des acteurs du champ éducatif.

Ses missions sont les suivantes :

- Favoriser le dialogue dans le groupe familial ;
- Mettre en relation les parents et les professionnels ;
- Participer à la formation et à l'accompagnement des professionnels de l'éducation et du secteur sanitaire et social ;
- Organiser des espaces d'échanges entre parents ;
- Être un acteur direct dans l'éducation des enfants grâce à des dispositifs de prévention, d'information et d'accompagnement, être force de proposition en direction des institutions ;
- Contribuer à rendre acteur de leur vie les parents et les jeunes quelles que soient leurs situations sociales, culturelles, professionnelles et familiales.

## C – Problématiques connues et recensement des besoins du territoire

La concertation avec les partenaires a permis d'établir un diagnostic précis des problématiques et des besoins de la population du territoire.

En matière de soutien à la parentalité les principales problématiques identifiées relèvent de la capacité éducative des parents :

- Démobilisation parentale ;
- Manque de cadre éducatif ;
- Non connaissance des besoins fondamentaux de l'enfant ;
- Carence éducative ;
- Pauvreté des relations intrafamiliales ;
- Conflits de séparation ;
- Recours aux écrans.

Des familles de toutes catégories socio-professionnelles expriment être de plus en plus en difficultés dans leur fonction parentale, sans savoir vers qui se tourner pour solliciter de l'aide. Constat réalisé également par les partenaires et acteurs de terrain: augmentation du nombre d'informations préoccupantes réalisées par les écoles.

## 2.5 L'emploi et la Formation

### A – Les actions municipales

La Ville de Draguignan est engagée dans une démarche co-construite avec les partenaires locaux afin de favoriser l'accès à l'emploi.

En effet la direction des Ressources Humaines et l'ensemble des services de la collectivité sont investis :

- Dans le partenariat avec les organismes de pour l'accueil de stagiaires dans de nombreux domaines ;
- Dans le développement de l'apprentissage si la mission le permet ;
- Dans l'emploi de services civiques ;
- Dans le partenariat avec la Mission Locale et l'agence Pôle Emploi du territoire.

La collectivité favorise également le recours aux contrats aidés tels que : Parcours Emploi Compétences, Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

La Ville de Draguignan s'engage également dans l'accueil de chantiers d'insertion en partenariat avec les associations locales. Le chantier d'insertion propose un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières comme :

- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,
- les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...),

- les demandeurs d'emploi de longue durée,
- les travailleurs reconnus handicapés.

## B – Les actions institutionnelles

### *La Mission Locale*

La Mission Locale a pour mission d'accompagner les jeunes, âgés de 16 à 25 ans, en situation de déscolarisation, dans l'élaboration de leur projet professionnel.

La Mission Locale propose différents dispositifs :

- Les Parcours Emploi Compétences : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emplois compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le parcours emplois compétences (PEC) est autorisé uniquement dans le secteur non-marchand (employeurs publics et associations). Il s'applique dans le cadre des contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE). Il doit être mis en place pour au moins 9 mois. Il prévoit :
  - l'acquisition de compétences transférables qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou à d'autres métiers qui recrutent ;
  - un accompagnement ;
  - l'accès à la formation.
- La Garantie Jeunes : La garantie jeunes permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. C'est une modalité spécifique du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie. Elle peut comporter :
  - des périodes de formation ;
  - des mises en situation en milieu professionnel ;
  - des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel ;
  - des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement.
- Le Job de Jeune (J2J) est un accompagnement individualisé et personnalisé selon les besoins, d'une durée de 6 mois maximum pour trouver un apprentissage, un emploi, une formation. Cet accompagnement s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans déscolarisés et habitant sur le territoire de la Mission Locale. Le J2J propose de :
  - Définir le projet professionnel ;
  - Découvrir le monde de l'entreprise par des stages ;
  - Un accompagnement physique en entreprise pour déposer des candidatures ;
  - Une aide à la vie quotidienne (démarches administratives, santé, logement, mobilité) ;
  - Une remise à niveau individualisée si le besoin existe ;
  - Une initiation à l'informatique (possibilité de valider le PCIE) ;
  - La valorisation des compétences, prendre confiance en soi.

### *Le Pôle Emploi*

Premier acteur du marché du travail en France, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Six missions essentielles :

- Accueillir, inscrire et accompagner les demandeurs d'emploi tout au long de leur projet professionnel (que ce soit sur la création d'entreprise, la formation ou la reconversion)
- Prospecter et satisfaire les besoins en recrutement : proposer les profils pertinents, former à la prise de poste et organiser des évènements (type forums, détections de potentiel, immersions)

- Indemniser : suivre et sécuriser les demandes d'allocation, chaque demandeur d'emploi aura un conseiller référent indemnisation dédié qui sera son interlocuteur unique (réponses personnalisées)
- Contrôler et redynamiser : application de la gestion de la liste si nécessaire
- Maitriser les données et mettre à disposition des partenaires (via Data Emploi)
- Relayer les politiques publiques.

Six modalités d'accompagnement :

Afin de faciliter le retour à l'emploi, Pôle emploi adapte son offre de services aux besoins des demandeurs en termes de fréquence des contacts et de nature du suivi. Les prestations se déclinent ainsi suivant quatre modalités d'intervention :

- **L'accompagnement renforcé** : à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont impérativement besoin d'entretiens physiques réguliers avec leur conseiller ;
- **L'accompagnement guidé** : pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche, par des échanges physiques, téléphoniques ou par e-mail ;
- **Le suivi et appui à la recherche d'emploi** : cette modalité s'adresse aux demandeurs les plus autonomes et proches du marché du travail.
- **L'accompagnement global** : mobilisation des professionnels de l'action sociale qui assurent un accompagnement global coordonné avec le conseiller Pôle emploi.
- **Les dispositifs pour le public jeunes** : accompagnement intensif jeunes et contrat d'engagement jeunes
- **Le conseiller emploi justice** : détaché en maison d'arrêt pour travailler sur la sortie de détention

## C – Les actions associatives

### *L'École de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C) :*

L'École de la 2<sup>e</sup> Chance du Var a été créée sous l'impulsion de la Préfecture du Var avec le soutien de la Région PACA. Ce projet a été confié à l'Union Patronale du Var (UPV) qui œuvre depuis de nombreuses années dans les champs de l'insertion économique, de la formation et de l'emploi. Elle est portée par sa structure « Avenir Compétences Travail Insertion Formation » (ACTIF).

Plus de la moitié des intentions d'embauche dans le Var est concentrée sur les 15 métiers les plus recherchés dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, de la viticulture, de l'agriculture, des services à la personne, de la vente, du sport, de l'animation et de la santé.

Nombre d'entrepreneurs varois ont confié rencontrer des difficultés dans le recrutement et la fidélisation de leurs collaborateurs.

Trois principes fondamentaux :

- Une formation individualisée et personnalisée à chaque profil ;
- Une pédagogie visant prioritairement le développement du savoir être ;
- L'acquisition des codes de l'entreprise au travers notamment de la mise en situation professionnelle

### *SENDRA*

Groupement économique solidaire rassemblant des associations et structures indépendantes à but non lucratif dont l'énergie solidaire est dirigé vers l'insertion des personnes en difficulté dans leur recherche d'emploi, le développement du logement social et la mise en place de services de qualité à la personne.

Ces associations sont gérées dans des locaux communs et par un personnel mutualisé. Cependant chaque entité possède une reconnaissance juridique administrative indépendante et une comptabilité propre

Cette organisation déclinée en deux pôles « insertion » et « service » mutualise les compétences de gestion d'une « entreprise sociale ».

Les services autour de l'emploi :

- Association Intermédiaire : accueil des demandeurs d'emploi et mise à disposition pour de courtes missions de travail vers les particuliers et les collectivités, collaboration avec les collectivités sur des mises à disposition et le remplacement de salariés ;
- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion : accompagnement par l'intermédiaire de missions d'intérim de demandeurs d'emploi bénéficiant d'un agrément Pôle Emploi vers les entreprises locales pour finaliser des embauches durables ;
- Organisme de formation et développement local : organisation de formations pratiques dans le domaine du service aux personnes et du développement personnel, réalisation d'études, de rencontres, d'accompagnement pour le développement d'activités génératrices de missions et d'emploi dans une optique de développement local participatif, développement culturel et insertion professionnelle ;
- Chantiers – services aux collectivités : mise en place de chantiers extérieurs justice (lutte contre les feux de forêt), mise en place de chantiers de restauration du patrimoine bâti et de réhabilitation de logement social, mise en place de chantiers verts (avec des salariés ayant une reconnaissance de travailleur handicapé) ;
- Travail Temporaire Economie Sociale et Solidaire : Accompagnement de demandeurs d'emploi dans les secteurs : Hôtellerie – Restauration – Médico-social.

#### *Résine média*

Résine est une structure de l'Insertion par l'Activité Économique qui produit des services numériques et vise l'insertion des publics par l'emploi.

Les services numériques proposés :

- **GRAPHISME** : réalisation de supports imprimés : chartes graphiques, supports de communication, logos, retouches d'images, flyers, cartes de visite, ... ;
- **DÉVELOPPEMENT WEB** : créations de sites web, sites e-commerce, sites vitrines, sites catalogues, service de mise à jour web, ... ;
- **MULTIMÉDIA** : valorisez les événements et les projets grâce à une offre créative de services multimédia ;
- **AUDIOVISUEL** : captations d'événements, reportages, webdocs ou clips.

Résine c'est aussi l'insertion par la culture de jardins. Les jardiniers cultivent en bénéficiant d'un appui technique, récoltent pour leur propre consommation et s'entraident.

Le dispositif a pour objectif de redynamiser un public en difficulté et de recréer du lien social en permettant au public de cultiver une parcelle, de rompre ainsi avec l'isolement et de reprendre confiance en soi.

Les jardins partagés : les jardiniers cultivent et récoltent pour leur propre consommation, se rencontrent et s'entraident. Pour cela, Résine met à disposition un encadrant technique pour l'accueil et la culture des jardins, une animatrice pour les ateliers et une accompagnatrice socio professionnelle pour une aide ponctuelle et un suivi.

Les jardins partagés s'articulent autour d'objectifs multiples, du fait de la création, conduite ou participation à un jardin :

- Des objectifs sociaux et économiques : permettre aux bénéficiaires de reprendre un rythme de vie et de recréer un tissu social trop souvent manquant ;
- Des objectifs de sensibilisation d'éducation et de formation : autour du respect de l'environnement, des autres, autour de la citoyenneté, de la conduite de projet collectif. Techniques de jardinage, de gestion et d'aménagement de l'espace. Techniques de valorisation des produits du jardin : transformation, cuisine, conservation, ... ;
- Des objectifs d'insertion socio-professionnelle : s'inscrire dans un parcours d'insertion, par le biais d'une activité et d'un accompagnement adapté, et développer ainsi confiance en soi et sens des responsabilités favorisant une démarche d'insertion professionnelle.

### *Solidarités Nouvelles face au chômage*

Les bénévoles apportent un soutien concret aux personnes en recherche d'emploi, en les écoutant sans juger, en les aidant à reprendre confiance et ainsi redéfinir un projet professionnel. Cette démarche est confidentielle, gratuite et s'inscrit dans la durée. Les groupes fonctionnent en partenariat avec les institutions, les professionnels de l'emploi et les associations locales.

SNC propose aux chercheurs d'emploi un accompagnement gratuit par deux membres bénévoles de l'association aussi longtemps que nécessaire. Il s'adresse à toute personne en recherche d'emploi qui en fait la demande, quel que soit son âge, ses qualifications ou sa durée de chômage.

Grâce à Solidarités Nouvelles face au Chômage, 62% des personnes trouvent une issue positive en fin d'accompagnement.

La relation qui se crée entre chaque chercheur d'emploi et son binôme accompagnateur a pour objectif de libérer la parole, d'offrir un soutien humain et de trouver des solutions concrètes vers une reprise d'activité. Pour lutter contre le chômage de longue durée, l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage innove grâce à un dispositif hors du commun. Elle crée et finance sur ses fonds propres des emplois d'une durée de 6 mois, dans des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, pour certaines personnes accompagnées, dont la recherche d'emploi se prolonge.

L'emploi solidaire est proposé à des personnes accompagnées par les bénévoles de SNC. Certains ont besoin de se requalifier professionnellement et de reprendre confiance, d'autres n'arrivent pas à retrouver un emploi à cause d'une durée de chômage trop longue...

Grâce à l'emploi solidaire, les personnes au chômage :

- Reprennent confiance en elles ;
- Se repositionnent sur le marché du travail ;
- Développent ou réactivent leurs compétences ;
- Retrouvent un revenu et des droits à l'indemnisation ;
- Augmentent les chances d'un retour à l'emploi dans les mois qui suivent.

Grâce à l'emploi solidaire, les entreprises :

- Créent un poste qu'elles n'auraient pas pu financer par elle-même ;
- Développent leurs activités ;
- Redynamise l'équipe et la structure.

Le financement des emplois solidaires par SNC est possible grâce aux contributions des donateurs.

Le contrat de travail est conclu entre l'association partenaire et la personne accompagnée pour une durée déterminée de 6 mois à temps plein ou à temps partiel. Un engagement de subvention est signé par SNC au profit de l'employeur. Un renouvellement peut être envisagé.

## **D - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire**

La problématique de l'emploi est à rapprocher de la problématique de mobilité sur le territoire: beaucoup d'offres d'emploi en lien avec les services à la personnes sur le territoire qui sont non ouvertes aux candidats non véhiculés et le réseau de transport urbain est peu adapté à ces contraintes (horaires notamment).

L'emploi est interdépendant du mode de garde pour les enfants.

Il est également constaté une difficulté recensée par les employeurs des métiers de l'enfance et de la petite enfance de recruter des personnes qualifiées, créant une carence des postes à pourvoir sur le territoire.

## 2.6 Le logement et le cadre de vie

### A – Les actions municipales

Le centre ancien de Draguignan, au patrimoine riche et varié, connaît un déclin démographique, lié à la vétusté de son parc de logements, et voit son tissu commercial et de services, peu structuré, souffrir de nombreuses concurrences. L'ancienne préfecture du Var conserve néanmoins beaucoup d'atouts pour une ville de taille moyenne : dynamisme fort de son agglomération, maintien de l'armée et de certaines fonctions, notamment en matière d'enseignement supérieur.

L'ambition affirmée de redonner tout son éclat au centre ancien est inscrite dans le PLU et le SCOT, et se traduit par un projet urbain transversal se déclinant en matière d'habitat, de commerce, d'espaces publics, de mobilité et de patrimoine, avec un souci particulier d'identifier les concurrences et complémentarités à l'échelle de la commune et de l'agglomération.

#### *Un projet stratégique et transversal pour la ville au bénéfice du centre*

La municipalité de Draguignan a engagé dès avril 2014, une démarche volontaire et structurante, au travers du Projet Urbain Global, qui vise à redonner au centre-ville son attractivité et son rôle moteur de l'agglomération. Alors que les centres villes des métropoles urbaines sont en plein essor, le cœur des villes moyennes souffre. L'ensemble des experts souligne que cette situation est liée à une combinaison de facteurs.

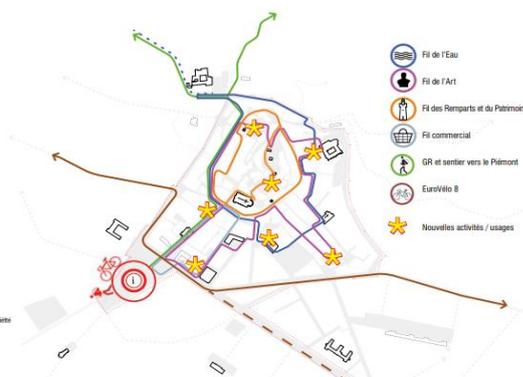


### RÉINVENTER UNE DIVERSITÉ USAGES

#### Réactiver le commerce de centre-ville



#### Créer les parcours et favoriser une diversité d'usages



#### *Une politique communale volontariste*

- Rénovation du boulevard Clemenceau premier travaux soutenus par l'État dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local.
- Rénovation Parking Victoire Aménagement de la « rue des métiers d'arts »
- Projet de musées des Beaux-Arts pour rayonner dans la région et régénérer le tissu urbain tout en soutenant la fréquentation de cœur de ville ;
- Démarche de valorisation du patrimoine bâti (AVAP). Valorisation des parcours (eau, patrimoine, arts...)
- Opération programmée de d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU)
- Résorption de l'habitat insalubre (RHI) pour soutenir la requalification du bâti.
- Concentration des animations en centre-ville
- Coup d'arrêt au transfert d'équipements ou de commerces en périphérie sur la commune ;

- Rue des métiers d'art.
- Une offre redimensionnée pour répondre aux besoins des différents types d'utilisateur. 4 676 places en cœur de ville (voirie + parkings) dont 2 756 places gratuites pour véhicules légers.
- Réaménagement du Parking Victoire.
- Projet d'ouverture au public du Parking de l'Horloge.
- Opération «Ticket Parking offert».
- Lancement de la procédure de Contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) permettant d'acquérir des biens sur le cœur marchand existant
- Acquisition et mise à disposition de locaux pour réguler les loyers
- Mise en place du droit de préemption urbain sur les locaux commerciaux et fonds de commerce
- Accompagnement à l'installation de commerçants en centre-ville

### *Une action forte sur le logement*

En dépit de cinq OPAH depuis 1988 et de la présence d'un parc de près de 200 logements construits dans les années 80 (îlot de l'Horloge, nord du centre historique) par la Société d'Economie Mixte (SEM) locale, le parc de logements aujourd'hui souffre de nombreux maux :

- Un taux de vacance particulièrement élevé (26% en 2012 mesuré sur les IRIS concernés) parmi les plus élevés du Var ;
- Un marché immobilier fortement concurrencé par l'offre récente, produite à proximité et plus adaptée aux attentes (parking, ascenseur, balcons, espaces verts...) ;
- Des niveaux de loyers supérieurs (en moyenne 10€/m<sup>2</sup>) aux loyers conventionnés voire intermédiaires ;
- Un second marché immobilier, plus informel qui semble entre les mains de marchands de sommeil, dans certains secteurs du centre-ancien (rue de l'Observance, Courtiou, rue de Trans) ;
- Un marché de l'investissement locatif en baisse (des bailleurs vendent leur bien et des agences réticentes à s'y positionner).

La ville de Draguignan, pour répondre à ces défis, a inscrit dans le cadre d'un dispositif d'OPAH-RU, piloté par la SAIEM (SEM dont Draguignan est actionnaire,) plusieurs volets opérationnels spécifiques :

- Foncier : veille foncière sur la base d'une liste actualisée des immeubles dégradés et analyse des DIA, mise en œuvre d'opérations de restauration immobilière (en priorité sur 5 adresses) ;
- Immobilier avec une incitation au conventionnement de logements privés, notamment auprès des plus gros propriétaires, la remise sur le marché de logements vacants, l'amélioration des conditions d'accession des primo-accédants, la création de grands logements (en lien avec le Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire) ;
- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, en renforçant l'observation et le repérage, en mobilisant l'ensemble des procédures existantes, notamment au travers du « permis de louer », un pilotage par une commission ad-hoc et la mise en place d'un fond de travaux d'office ;
- Copropriétés en difficulté : à minima actions préventives d'accompagnement, aide aux travaux sur les parties communes ;
- Copropriétés peu ou moyennement dégradées : aides à la réhabilitation ;
- Énergie et précarité énergétique : propriétaires occupants et bailleurs avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les travaux de réhabilitation et aide au financement ;
- Autonomie : aide aux travaux pour maintien à domicile ;
- Social : relogement provisoire ou définitif ;
- Patrimonial et développement territorial : soutien aux ravalements de façades, ciblé sur certains secteurs prioritaires avec la possibilité de bénéficier d'aides supplémentaires pour travaux d'intérêt architecturaux ;
- Parties communes : aide à la réhabilitation de mono propriétés.

Une des problématiques particulières est de pouvoir recréer une offre moderne dans un centre aux traits patrimoniaux et historiques si prégnants. Le bâti et les prescriptions qui s'y attachent empêchent une restructuration facile. Pour l'instant seules les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable (RII)

y parviennent, car bien financées, mais obligent en sortie à des parts importantes de logements sociaux. Cela ne permet pas de produire du logement privé pour renouer avec une logique d'accès à la propriété dans le centre et diversifier les profils des résidents.

### Un patrimoine vecteur d'attractivité

Le centre-ville de Draguignan, eu égard à son histoire, possède de nombreuses places, rues, monuments d'une grande richesse patrimoniale.

Le patrimoine doit être un atout économique en s'appuyant sur l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Il faut rénover le patrimoine pour créer de véritables parcours touristiques scénographiés, par le travail sur les espaces publics et par le renouvellement des usages de certains bâtis. Cette démarche s'appuie également sur celle portée par la Dracénie Provence Verdon Agglomération de labellisation « Pays d'art et d'histoire » et par l'ouverture de l'hôtel des expositions du département qui est devenu un lieu incontournable de la culture en Dracénie.

Un élément clef de ce dispositif sera la rénovation de son musée municipal pour en faire un musée des Beaux-Arts.

## B – Les actions communautaires

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022 co-signé par la Ville de Draguignan, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain définit les enjeux, objectifs opérationnels et actions à mettre en œuvre pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Enjeux	Objectifs Opérationnels	Actions	Public cible
Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de résorption des désordres en matière d'habitat	1/ Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public /privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté ; 2/ Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté ; 3/ Promouvoir une offre nouvelle de logements par le remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés.	1/ Réalisation d'un cahier des charges d'étude pré-opérationnelle à une action d'amélioration des centres anciens (foncier et habitat, commerce, espaces publics et accessibilité, équipements publics et offres de services, ingénierie) ; 2/ Réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'outils incitatifs et coercitifs adaptés à cet enjeu (OPAH, PDU, RHI, PIG,...)	1/ Propriétaires occupants ; 2/ Bailleurs privés ; 3/ Bailleurs sociaux ; 4/ Locataires ; 5/ Conseils citoyens.
Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture et le patrimoine	1/ Redonner un attrait touristique et économique dans les centre anciens ; 2/ Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers politique de la ville.	1/ Créations des parcours touristiques ; 2/ Projet pédagogique intergénérationnel en direction des jeunes et des adultes en quartiers politique de la ville.	Les habitants QPV

<p>Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité</p>	<p>1/ Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés ; 2/ Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier, de l'environnement de leur zone d'habitat.</p>	<p>1/ Réalisation d'états des lieux réguliers sur la base de données factuelles croisés avec des « diagnostics en marchant » conduits par les partenaires et les habitants ; 2/ Création de groupes thématiques territorialisés au sein des CLSPD avec tenue régulière de réunions sur l'intervention de proximité ; 3/ Mise en place d'une charte inter bailleurs, d'agents de gestion de proximité, de conventions d'application locale du cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB.</p>	<p>Les habitants QPV</p>
<p>Facilité la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs</p>	<p>1/ Valoriser ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux ; Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle.</p>	<p>1/ Enquête sur les besoins et les freins des habitants des quartiers en vue de définir les outils de facilitation des déplacements urbains à partir de leur zone d'habitat ; 2/ Enquête sur les besoins et les freins de la cible « personne en recherche d'emploi » issue des quartiers sur la thématique « mobilité » en vue de mettre en place un plan d'action pour répondre aux enquêtes</p>	<p>Les habitants QPV</p>

### C – Les bailleurs sociaux à Draguignan

La commune de Draguignan compte sur son territoire 8 bailleurs sociaux pour un patrimoine locatif de 2435 logements sociaux:

### Var Habitat OPH du

6 PLACE DES MINIMES	Var Habitat	AA	1982	PLA	0	--
ACHARD	Var Habitat	CN	1951	HLMO	0	144
AV.BROSSOLETTE	Var Habitat	CN	1985	PLA	0	21
BERNARD TRANS	Var Habitat	CN	1961	HLMO	0	61
BILLETTE I	Var Habitat	CN	1990	PLA	54	32
AVENUE DE TRANS	Var Habitat	CN	2014	PLUS - PLAI - SUPER PLUS	0	42
BILLETTE 2	Var Habitat	CN	2013	PLUS - PLAI - SUPER PLUS	0	12
FOURNAS	Var Habitat	CN	1966	PSR	0	76
LA CLOSERIE D'EUGENIE	Var Habitat	CN	2011	PLUS	0	11
LE CLOS DES ALBIZZIAS	Var Habitat	CN	2011	PLUS	8	0
LE FOURNAS 2/BARON HAUSMANN	Var Habitat	CN	2007	PLUS	0	18
LE RAPHAEL	Var Habitat	CN	2013	PLUS - PLAI - SUPER PLUS	0	49
LE RAPHAEL 2	Var Habitat	CN	2013	PLUS - PLAI - SUPER PLUS	0	31
LES COLETTES	Var Habitat	CN	1970	HLMO	0	72
LES FLORALIES I	Var Habitat	CN	1981	PLA	0	94
LES FLORALIES II	Var Habitat	CN	1983	PLA	0	82
LES FLORALIES III	Var Habitat	CN	1995	PLA	0	8
LES INCAPIS	Var Habitat	CN	1973	HLMO	0	12
LES INCAPIS 2	Var Habitat	CN	2011	PLUS	0	31
LES PORTIQUES	Var Habitat	CN	1983	PLA	0	43
LES SOULEIES	Var Habitat	CN	1983	PLA	0	90
LOU PASTRE TRANCHE 1	Var Habitat	CN	2012	PLUS - PLAI	0	25
LOU PASTRE TRANCHE 2	Var Habitat	CN	2012	PLUS - PLAI - SUPER PLUS	0	35
MAURICE FRIBOURG	Var Habitat	CN	1978	HLMO	0	35
OBSERVANCE	Var Habitat	CN	1967	PSR	0	30
SAINTE BARBE	Var Habitat	CN	1989	PLA	0	19
ST HERMENTAIRE	Var Habitat	CN	1966	HLMO	0	72
ST LEGER	Var Habitat	CN	1964	HLMO	0	36

Var :

Érilia :

LE CARRE TOPAZE	Érilia	CN	2014	PLAI/PLUS	0	13
LE PATIO	Érilia	CN	2009	PLS	0	12
LE PATIO	Érilia	CN	2009	PLUS	0	29
PIERRE DU MOULIN /RES LA VIGNE VIERGE	Érilia	CN	2005	PLS	20	0

Le Logis Familial Varois :

ETOILE SUD Z.COLETTE	Logis Familial Varois	CN	1980	HLMO	0	78
LE BAOUCHET Z.COLETT	Logis Familial Varois	CN	1977	HLMO	0	79
LE CADRAN SOLAIRE	Logis Familial Varois	CN	1983	PLA	0	72
LE GRAND CHENE	Logis Familial Varois	CN	1991	PLA	0	29
LE SAINT GERMAIN	Logis Familial Varois	CN	1994	PLA	0	45
LE ST CLAUDE ZAC ESPLANADE	Logis Familial Varois	CN	2001	PLUS	0	27
LES OLIVIER	Logis Familial Varois	CN	1966	PALULOS	0	50
LES TILLEULS	Logis Familial Varois	CN	2006	PLUS	0	10
LOMBARD	Logis Familial Varois	CN	2002	PLA/PLA	0	32
QUARTIER JARDIN	Logis Familial Varois	CN	1998	PLA	0	27
QUARTIER JARDIN	Logis Familial Varois	CN	1998	PLATS	0	7
QUARTIER JARDIN (2e tranche)	Logis Familial Varois	CN	1998	PLA	0	3
RESIDENCE VILLA MARIE	Logis Familial Varois	CN	2009	PLUS	0	12
ZAC DE L'ESPLANADE	Logis Familial Varois	CN	1999	PLA	0	31
ZAC DE L'ESPLANADE	Logis Familial Varois	CN	1998	PLATS	0	8
VILLA BARBARA	Logis Familial Varois	CN	2013	PLUS - PLAI	0	71

Immobilier Méditerranée :

ZAC COLETTES/3 COTEAUX	Immobilier Méditerranée	CN	1976	HLMO	0	102
ZAC COLETTES/3 COTEAUX	Immobilier Méditerranée	CN	1976	ILM	0	104

## SAIEM :

TOUR DES TANNEURS	SAIEM Draguignan	CN	2011	PLUS	0	7
12 RUE DES CHAUDRONNIERES	SAIEM Draguignan	CN	2011	PLAI	0	3
17 RUE DU CROS	SAIEM Draguignan	CN	2004	PLUS	0	3
23 RUE MENUDIERE	SAIEM Draguignan	AA	1999	PLA	0	4
ILOT DE L'HORLOGE	SAIEM Draguignan	CN	1985	PLA	0	40
IMPASSE SAINT CLAIR	SAIEM Draguignan	CN	1999	PLA	0	7
LE LOUBET	SAIEM Draguignan	CN	1983	PLA	0	54
LE TEMPS DES CERISES/Z. COLETTES	SAIEM Draguignan	CN	1999	PLA	0	44
LES NEGADIS	SAIEM Draguignan	PA	1976	PALULOS	0	218
OBSERVANCE I	SAIEM Draguignan	AA	1996	PLA TS	0	3
OBSERVANCE II	SAIEM Draguignan	AA	1996	PLA	0	4
PORTAIGUIERES	SAIEM Draguignan	AA	1986	PLA	0	7
RUE DE TRANS	SAIEM Draguignan	CN	2011	PLUS	0	24
SITE 4 RHI	SAIEM Draguignan	CN	2001	PLUS	0	26
VILLA LES MOULINS (étudiants)	SAIEM Draguignan	CN	1992	PLA	0	62
ZAC CHABRAN	SAIEM Draguignan	CN	2011	PLUS	0	66
ZAC CHABRAN 2E T	SAIEM Draguignan	CN	2011	PLUS	0	9
ZAC CHABRAN 3E T	SAIEM Draguignan	CN	2011	PLUS	0	25
ZAC CHABRAN 3E T/AV VERDUN	SAIEM Draguignan	CN	2011	PLS	0	17

## FONCIERE :

LE BOTELLECI /RUE EMILE ZOLA	Foncière	CN	2007	PLS	0	18
LE HAMEAU DE LA FONTAINE	Foncière	CN	2007	PLS	0	14

## SFHE Arcade :

LE KENNEDY	SFHE Arcade	CN	1983	PLA	0	32
------------	-------------	----	------	-----	---	----

## Société Nationale Immobilière – SNI :

LE PATIO	SNI	CN	2011	PLS	0	14
RESIDENCE VICTORIA	SNI	CN	2011	PLS	0	56

## IMMOBILIERE MEDITERRANEE

ZAC COLETTES/3 COTEAUX	Immobilière Méditerranée	CN	1976	HLMO	0	102
ZAC COLETTES/3 COTEAUX	Immobilière Méditerranée	CN	1976	ILM	0	104

## D – Les actions associatives :

Les associations du territoire dont les actions sont implantées en quartier politique de la ville œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens et s'inscrivent dans la dynamique impulsée par la collectivité pour l'amélioration de la vie des quartiers.

## E - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire

La concertation avec les partenaires a permis d'établir un diagnostic précis des problématiques et des besoins en termes de logement et de cadre de vie sur le territoire.

Les éléments forts du diagnostic sont les suivants :

- Il existe 20 887 logements sur la commune de Draguignan. Le nombre des logements a progressé de 5 % au cours des 5 dernières années. Il y a 5 ans, le nombre de logements était de 19 872.
- Sur les 17 590 logements occupés au titre de résidences principales par les ménages, 8 881 ménages en sont propriétaires et 8 248 sont locataires. Cela représente un taux de propriétaires de 50 %, le taux de propriétaires est en hausse sur 5 ans, il était alors de 49 %.

- Nombre de résidences secondaires à Draguignan
- 587 résidences secondaires sont recensées sur le territoire. Le nombre de résidences secondaires a augmenté en 5 ans de 14 %, soit 72 logements occupés à titre secondaire de plus.
- 13 % des logements de Draguignan sont vacants, c'est-à-dire proposés à la vente ou à la location, en attente de succession, ou sans affectation précise. Soit un total de 2 710 logements vacants. Le nombre de logements vacants est en hausse sur 5 ans de 21 %, soit 464 logements vacants de plus.
- Sur l'ensemble des logements de Draguignan 13 % sont des logements sociaux HLM loués vides. Cela représente 2 556 logements. Le nombre de logements sociaux loués au titre de la résidence principale est en hausse sur 5 ans de 14 %, soit 309 logements de plus.
- Forte proportion de logements insalubres en centre ancien
- Arrivée massive de primo-arrivants qui souvent vivent en surnombre dans des logements exigus

## 2.7 L'Animation de la Vie Sociale

L'Animation de la Vie Sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales collectives de notre territoire.

### A – Les actions associatives

L'animation de vie sociale passe par définition par la vie associative et plus particulièrement par les établissements agréés à cet effet par la Caisse d'Allocations Familiales : les espaces de vie sociale et les centres sociaux et culturels.

Sur Draguignan, du fait de leur situation géographique, leurs actions sont dirigées prioritairement vers les habitants des quartiers politique de la ville même si de fait sont ouvertes à l'ensemble des citoyens dracénois.

#### *Le Centre Social et Culturel (CSC)*

L'association a pour principales missions d'accueillir et d'informer la population ; de favoriser le lien social, l'esprit de solidarité ; d'encourager les échanges et le partage des idées et des moyens ; de lutter contre les exclusions ; de permettre à toutes les générations de mieux vivre ensemble. Il coordonne également les initiatives individuelles et collectives ; anime, harmonise les interventions éducatives, sociales, culturelles et sportives.

Le centre social est culturel possède un agrément délivré par la CAF pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2023 au titre de :

- L'Animation globale de Coordination, sur la base de son projet social qui s'articule autour de 3 axes
  - Accueil inconditionnel de proximité et accompagnement social
  - Bien-être à tous les âges de la vie
  - Partenariat et coopération
- L'Animation Collective Famille, sur la base de son projet famille orienté autour de 2 objectifs :
  - Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements
  - Mieux comprendre les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés

Le CSC de Draguignan, situé au cœur du quartier des Collettes, est fréquenté par toutes catégories d'âge de population, d'origine socioéconomique et culturelles très diverses. Il favorise ainsi la mixité sociale même si à ce jour, il constate que les familles adhérentes sont de plus en plus précarisées. La demande de soutien de toute nature (éducatif, administratif, recherche d'emploi, aide financière, accès au droit...) est de plus en plus importante alors que l'offre de prestation du CSC reste limitée : cela pourrait amener moins de mixité sociale et un risque de cloisonnement des populations.

L'action associative est complétée par deux dispositifs institutionnels que sont les conseils citoyens et les conseils de quartier.

#### *L'Espace de vie sociale « La Fabrique »*

Agréé par la CAF, un espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui poursuit trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- enfin, la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Sur cette base et suite à un diagnostic élaboré avec ses partenaires institutionnels et associatifs, La Fabrique s'est fixée pour principales missions de :

- Accueillir et informer la population
- Favoriser le lien social, l'esprit de solidarité, encourager les échanges et le partage des idées et des moyens, lutter contre les exclusions, permettre à toutes les générations de mieux vivre ensemble
- Coordonner les initiatives individuelles et collectives, contribuer à animer, coordonner et harmoniser les interventions éducatives, sociales, culturelles et sportives
- Contribuer à améliorer la vie quotidienne des habitants
- Développer la médiation sociale au sein du Centre Ancien de Draguignan.

L'association, animée par la volonté de mettre en œuvre des actions de terrain par et pour les habitants, entend répondre à ses missions à travers 4 grands objectifs déclinés en actions dans son projet social :

- Favoriser l'expression et la participation citoyenne des habitants ;
- Favoriser l'insertion sociale des habitants ;
- Favoriser le lien et l'entraide au sein de la cellule familiale et entre les familles du quartier ;
- Co-construire l'animation locale.

#### *Le conseil citoyen*

La première mission des conseils citoyens est de favoriser l'expertise partagée en garantissant l'expression des habitants dans leur diversité aux côtés des associations et des acteurs économiques des quartiers prioritaires.

Ils ont pour objectif de créer un espace favorisant la co-construction par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville.

Ces lieux d'expression doivent aussi être une source de stimulation et d'encouragement d'initiatives citoyennes.

Le conseil citoyen du quartier des Collettes (QPV) est porté par le Centre Social et Culturel et celui du centre ancien est porté par l'Espace de Vie Sociale – La Fabrique.

## Les conseils de quartier

Afin d'approfondir le fonctionnement de la démocratie participative de la ville de Draguignan et de permettre aux administrés de contribuer à la construction, à la mise en place et à l'évaluation des politiques publiques, le conseil municipal a décidé, le 23 décembre 2014, de créer 9 Conseils de Quartier. Ce dispositif, encadré par une loi relative à la démocratie de proximité, témoigne d'une véritable démarche volontariste étant donné qu'elle est facultative pour les communes de moins de 80 000 habitants.

Rappelons que les Conseils de Quartier ont un rôle consultatif et d'initiative et qu'ils constituent pour une municipalité un moyen adapté pour être directement à l'écoute des préoccupations et des suggestions d'intérêt général de la population. Ils peuvent être consultés par le Maire pour tout type de problématiques et lui faire des propositions sur toutes les questions concernant le quartier ou la politique de la ville.

Les 8 conseils de quartier de la Ville de Draguignan correspondent aux 8 quartiers suivants :

- 1 - Centre historique
- 2 - Centre Est
- 3 - Centre Sud
- 4 - Centre Ouest
- 5 - Draguignan Nord
- 6 - Draguignan - Est
- 7 - Draguignan - Sud
- 8 - Draguignan Ouest

De plus, la vie associative locale est sollicitée par le biais du contrat de ville et de son pilier « cohésion sociale » qui définit les enjeux suivants :

Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV avec pour objectifs:

- Pérenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif ;
- Développer les ateliers socio linguistiques ;
- S'appuyer sur le lieu ressource point d'accès aux droits intercommunal ;
- Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV ;
- Informer les habitants.

Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale avec pour objectifs :

- Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques ;
- Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble ;
- Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier ;
- Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs ;
- Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national ...

Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés avec pour objectifs :

- Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV ;
- Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité ;
- Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV ;
- Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise.

## B - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire

La concertation avec les partenaires a permis d'établir un diagnostic précis des problématiques et des besoins en matière d'animation de la vie sociale.

Les principales problématiques identifiées sont les suivantes :

- Centre ancien:
  - Forte paupérisation;
  - Environnement propice à l'émergence de la délinquance;
  - Peu de mixité sociale;
- Les Collettes:
  - Quelques incivilités;
  - Difficultés à intéresser les 13 / 25 ans;
  - Environnement propice à l'émergence de la délinquance;
  - Manque de lieu de rassemblement pour les jeunes;
- Des quartiers délaissés de toutes actions car hors QPV.
- Volonté existante des associations du territoire d'intervenir sur l'ensemble des quartiers de la commune en prévention.

En termes de besoins il ressort un manque de moyens et de leviers financiers entraînant un rayonnement faible sur le territoire communal. De plus, le public âgé de 13 à 25 ans est en demande de structures et d'accompagnement, mais les actions existantes n'arrivent pas à sensibiliser et toucher ce public.

## 2.8 L'Accès aux Droits et l'Inclusion Numérique

### A – Accès aux droits

Le territoire communal compte différents dispositifs d'accès aux droits pour l'ensemble des usagers :

*Le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS*

Le CCAS de Draguignan propose divers services facilitant l'accès aux droits :

- Guichet Unique Social  
Le guichet unique est un lieu unique, d'accueil, d'information et d'orientation qui permet aux usagers de s'adresser à un seul interlocuteur.
- Le CLIC  
Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Dracénie est un service dédié aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'à leurs familles, leur entourage et aux professionnels.  
Une assistante sociale et ses collaboratrices sont au service de l'utilisateur pour répondre aux questions concernant le maintien à domicile, l'accueil en structure (temporaire, à long terme, de jour ou à temps complet), l'accès aux soins, les associations, les loisirs, le domaine fiscal, les mesures de protection, les transports et l'aménagement du logement.  
Ses missions sont les suivantes :
  - Accueillir et écouter, informer sur les dispositifs d'aide à domicile, d'aménagement du logement et sur les structures d'accueil ;
  - Répondre et faire remonter les besoins ou les difficultés des demandeurs.
  - Apporter une réponse adaptée et personnalisée ou orienter vers le bon interlocuteur ;
  - Évaluer la situation et proposer un plan d'aide.

- Créer des liens entre les professionnels intervenant auprès des personnes âgées ;
  - Être un lien de ressource pour ces professionnels ;
  - Être une orientation possible pour le professionnel qui reçoit une demande qui n'est pas de son ressort.
- Le service de domiciliation  
Le service des domiciliations s'adresse à toutes les personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, hébergées ou à la rue et plus généralement à toutes les personnes qui ne sont pas en mesure de recevoir et/ou de consulter leurs courriers de façon constante. La domiciliation permet de faire valoir ces droits civils et civiques.

#### *Le Point Justice de la Dracénie Provence Verdon agglomération*

Le Point justice est un service judiciaire de proximité, qui a pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens, en mettant à disposition :

- un service d'accueil gratuit et confidentiel ;
- une aide pour l'orientation et l'information sur toutes les questions d'ordre juridique ;
- un accès à des associations spécialisées et à des professionnels du droit ;
- un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits, telles que la conciliation et la médiation.

Les usagers peuvent y rencontrer :

- Les avocats ;
- Les notaires ;
- Les huissiers ;
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ;
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ;
- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Var (ADSEAV) ;
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ;
- L'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var (AAVIV).

#### *Autres actions*

- Mode 83 :

La Maison France Services de Draguignan a rejoint le groupe national France Services par convention le jeudi 26 août 2021, elle permet de faciliter et d'accélérer le déblocage de situations administratives d'usagers non-initiés au numérique. Pour ce faire, des opérateurs référents sont spécifiquement dédiés à chaque type de demande. Cela peut concerner des dossiers Caf, Pôle emploi, Sécurité sociale, retraites, impôts...

- *Les Bons Clics* » La plateforme gratuite qui permet d'accompagner et d'agir sur la fracture numérique
- *E-coVar*, proposé dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles du Var 2020-2023 (SDSF), cet espace collaboratif qui permet aux acteurs d'échanger de collaborer et d'innover

## B – L’Inclusion Numérique

L'inclusion numérique, ou e-inclusion, est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, principalement la téléphonie et internet, et à leur transmettre les compétences numériques qui leur permettront de faire de ces outils un levier de leur insertion sociale et économique.

Sur le territoire de Draguignan, l’ensemble des acteurs en faveur de l’accès aux droits accompagne l’inclusion numérique de leurs usagers.

De plus des espaces numériques permettant un accès libre à internet sont mis à disposition des usagers dans différents espaces de la commune :

- Espace de Vie Sociale La Fabrique ;
- Centre Social et Culturel ;
- Mode 83 ;
- Pôle Culturel Chabran (médiathèque) ;
- Services municipaux (infos jeunes, maison de l’étudiant...).
- CCAS de Draguignan ;
- CAF.

La caf est un partenaire financier privilégié, elle lance chaque année un appel à projet « Innovation et engagement enfance jeunesse » qui permet aux partenaires un accompagnement dans différentes thématiques :

- Les projets avec une dimension forte portée à l’Éducation à l’Environnement et au Développement Durable (EEDD) soit l’ensemble des démarches pédagogiques visant à informer, former, sensibiliser, éduquer et accompagner les citoyens à la compréhension de leur environnement et à la complexité des enjeux socio-écologiques du monde ;
- Les projets axés sur les usages du numérique ;
- Les projets relatifs développement de l’éducation à la citoyenneté et de l’esprit critique ;
- Les projets autour de la prévention santé, notamment en santé mentale, co-construits et menés avec les jeunes.

## C - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire

La concertation avec les partenaires a permis d’établir un diagnostic précis des problématiques et des besoins en matière d’accès aux droits et d’inclusion numérique.

En termes de besoins il apparaît une nécessité d’accompagnement à la pratique et aux diverses démarches des publics les plus éloignés (primo-arrivants, personnes âgés), de conforter la mise en réseau des partenaires pour une réponse plus efficiente à la population.

Les différentes rencontres amorcées dans la dernière CTG a fait remonter un besoin des partenaires de mieux se connaître, d’échanger et de collaborer ensemble afin de faciliter les parcours des usagers en leur apportant une réponse appropriée.

## 2.9 La culture et le patrimoine

### A – Actions municipales

La Ville de Draguignan compte parmi ses services, une large activité culturelle, répartie sur différents sites :

*Aire de Valorisation de l’Architecture et du Patrimoine (AVAP)*

Une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a été créée afin de protéger le patrimoine architectural et urbain. Outil de gestion et de promotion du patrimoine, l'AVAP est aussi et surtout un moyen de valoriser les différents quartiers à travers leurs richesses patrimoniales et architecturales (bâti, végétal, etc.) dans le respect du développement durable.

#### *La Chapelle de l'Observance*

La Chapelle de l'Observance concentre de nombreuses activités culturelles. En effet, ses nobles murs et son sol récemment rénové accueillent des expositions temporaires et d'autres manifestations comme des concerts et le salon littéraire « Entrelivres » qui, avec le festival de musique classique Play Bach en partenariat avec Théâtres en Dracénie, sont des rendez-vous culturels incontournables. Y est installé également un café culturel, lieu de simple détente ou de rencontre entre le public et les artistes.

#### *Micro-folie*

Micro-Folie est un Musée numérique regroupant les chefs d'œuvres des collections des grands musées nationaux tels que le Louvre, le Musée d'Orsay, ou le Château de Versailles pour ne citer qu'eux, qui ont été numérisés. Ce dispositif permet donc de mettre à disposition de tous les citoyens, de la petite enfance aux seniors, des chefs d'œuvres nationaux et internationaux.

#### *La Chapelle Saint Hermentaire*

La restauration de la chapelle Saint-Hermentaire est programmée avec le lancement d'une étude permettant d'établir un plan pluriannuel d'intervention. Classée Monument Historique depuis juin 2014, cette chapelle de l'antiquité tardive est emblématique de l'histoire de la cité.

#### *La Chapelle Saint Sauveur*

Chapelle des chevaliers hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, elle traverse l'histoire avec des usages parfois incongrus: siège de confrérie, poudrière, cellule. La Chapelle saint sauveur située au pied de la Tour de l'horloge et de son théâtre de verdure est aujourd'hui un lieu d'exposition d'artistes.

#### *La Maison du Bourreau – Musée de la justice*

Cette maison, édifée en 1846, a abrité le bourreau et sa famille au temps où la guillotine était en exercice pour couper la tête des criminels. C'est devant la dite maison qu'avaient lieu les exécutions. Un survol de la justice à Draguignan du XIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que sur les hommes de la Loi ayant marqué la cité. L'histoire de la guillotine et ses bourreaux, les bagnes coloniaux avec présentation de l'autel de la chapelle du bagne de Toulon. Une pièce consacrée aux scènes de crime et faits divers ainsi que les dernières condamnations jusqu'à l'abolition de la peine de mort. Des maquettes, telles la prison, route de Lorgues, fermée après les inondations de 2010, et celles des Fourches Patibulaires.

#### *La perspective du Musée des Beaux-Arts*

Le Musée des Beaux-Arts sera créé dans l'ancien palais d'été de Monseigneur du Bellay. Cette opération vise à aménager un équipement culturel aussi remarquable que remarqué dans un bâtiment dont les richesses patrimoniales témoignent de l'histoire de la cité. L'agence Brochet-Lajus-Pueyo a été désignée lauréate du concours d'architecture.

Repositionner le centre-ville historique pour renforcer l'attractivité du cœur de territoire, tel est l'objectif de l'opération. L'enjeu est aussi de régénérer le fonctionnement du centre urbain avec un équipement contribuant à soutenir la fréquentation dans le parcours commercial du centre historique. Idem pour l'amélioration du cadre de vie avec notamment la disparition des fils électriques des façades des rues piétonnes du centre-ville ou l'aménagement en jardin de l'actuel square Mozart.

Valoriser les richesses d'une collection méconnue. Le musée de Draguignan se singularisera de l'offre muséale existant actuellement en région par l'accent mis sur les "Beaux-Arts". Un positionnement rendu possible par la richesse des collections de peinture du XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et même début XX<sup>e</sup>. D'autant que l'éclectisme de la collection permettra d'y adjoindre des "curiosités" qui seront de nature à soutenir l'intérêt du public sur l'ensemble du parcours de visite.

## B – Actions Institutionnelles

### *Le Pôle culturel Chabran, Dracénie Provence Verdon Agglomération :*

Au cœur d'un vaste parc d'activités communautaires mixtes situé dans le centre-ville de Draguignan, le Pôle culturel Chabran est le point d'orgue d'un projet économique inscrit dans une stratégie globale de développement territorial initié par la Communauté d'Agglomération dracénoise.

Ouvert au public fin 2014 sur 12 000 M2 de surface au sol, il est aujourd'hui essentiel au développement de l'action culturelle de tout un territoire.

Le Pôle culturel Chabran, un espace culturel partagé

Le Pôle culturel Chabran regroupe différentes entités qui concourent au rayonnement de la culture sur tout le territoire de la Dracénie.

- Une médiathèque d'agglomération richement dotée de collections éclectiques ;
- Un conservatoire de musique et théâtre d'agglomération, fédérateur des sites d'enseignement musical et théâtral de la Dracénie ;
- Une artothèque d'agglomération ;
- Les archives départementales du Var ;

La Communauté d'agglomération Dracénoise et le Conseil départemental ont participé conjointement à la réalisation de cet équipement commun, dans une totale cohérence architecturale et fonctionnelle.

L'ensemble de ces équipements culturels dispose d'espaces communs, tels qu'un hall d'accueil, un auditorium et un café culturel, espace de restauration et de convivialité.

### *Le Musée des arts et Traditions Populaires – Dracénie Provence Verdon Agglomération*

Situé au cœur de la ville, le musée des Arts et Traditions Populaires a été créé sous l'impulsion de l'association de sauvegarde des Arts et traditions populaires de moyenne Provence dans les années 1980.

Les collections ethnographiques du musée, devenues communautaires en 2007, se sont enrichies au fil du temps avec les dons des hommes et des femmes qui ont vécu et travaillé sur le territoire.

Ces « trésors du quotidien » témoignent des activités des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles.

Ils racontent les savoir-faire, les techniques, et les usages qu'il s'agisse d'agriculture, d'industrie, de religion, ou de festivités. Les expositions temporaires et les actions en direction des publics font le lien entre ces témoins et la réalité du territoire d'aujourd'hui.

### *Le Musée de l'Artillerie*

Le musée de l'Artillerie est un musée militaire, labellisé musée de France, qui à travers ses collections de canons, munitions, armes individuelles, uniformes et ses reconstitutions, retrace l'évolution technique et tactique de l'artillerie française du Moyen Âge jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Le musée de l'Artillerie conserve, restaure, étudie et enrichit le patrimoine historique et culturel de l'artillerie, composé de collections d'art, de sciences, de techniques et de traditions. Il administre les collections dont il est dépositaire et participe à la formation morale des artilleurs en développant notamment l'esprit de corps. Son action contribue au développement des liens armée-nation au travers d'actions éducatives visant particulièrement le jeune public.

À travers ses collections actuelles, le musée retrace l'évolution technique et tactique de l'artillerie française de ses origines jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, met en évidence les progrès techniques et leur influence sur l'art de la guerre. Cependant tel un musée de société, il accorde une certaine place à l'homme artilleur en présentant essentiellement les grands hommes et les inventeurs, il reflète les évolutions conduites dans l'artillerie parallèlement aux capacités nouvelles offertes par les avancées technologiques et industrielles, notamment pendant les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.

En outre, le musée rend un hommage aux artilleurs français tombés au champ d'honneur. Il abrite un mémorial où sont gravés les noms des batailles inscrits en lettres d'or sur les étendards des régiments ; certains de ces étendards, de régiments dissous, y sont conservés. Il contribue ainsi à entretenir la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour la France et fait partager leurs valeurs civiques et patriotiques.

#### *L'hôtel départemental des expositions*

Lieu unique et complémentaire à l'offre culturelle déjà variée dans le Var, l'Hôtel Départemental des Expositions du Var (HDE Var) a ouvert ses portes le 4 juin 2021, à Draguignan.

Sur 3 étages, 3 niveaux d'expositions s'adaptent à toutes les propositions. Ces espaces prennent la forme de plateaux avec "un mur d'échiffre" central partageant en deux le volume à chaque niveau sur la quasi-totalité de sa longueur. Ce mur qui fait toute la personnalité de cet édifice et qui constitue la colonne structurelle du bâtiment, oriente le sens de la visite et intègre, dans son épaisseur, des vitrines de présentation. Les 3 niveaux d'exposition offrent un espace de plus de 650 m<sup>2</sup>. Le plateau le plus haut, tout en charpente apparente, comme les planchers bois participeront de l'identité de l'Hôtel Départemental des Expositions du Var. Autre particularité architecturale, les espaces de circulation verticale qui desservent les plateaux sont placés dans une extension en béton, habillée de terres cuites et surmontée d'une verrière.

L'ascension aux étages se fait par trois escalators. Tout est pensé pour y accueillir deux expositions temporaires par an, depuis le 4 juin 2021. L'HDE Var est un nouvel espace culturel départemental dédié uniquement à des expositions événementielles. Un positionnement voulu par le Département. L'HDE Var n'est donc pas un musée, dans lequel sont collectés, conservés et exposés des objets dans un souci d'enseignement et de culture.

Néanmoins, ses futures expositions seront construites en partenariat avec les plus grands musées du monde. Il invitera le public à la découverte des civilisations, des liens qui les relient au présent et proposera au visiteur un dialogue entre passé, présent et futur au travers de différentes disciplines : sculpture, archéologie, histoire de l'art...

## C – Actions associatives et/ou privées

#### *Le Café Inventé*

L'association Vivants et Associés, ouvre un café associatif au 30 rue de Trans à Draguignan courant Avril 2018 : le Café Inventé, un espace et un outil pour tous, un bar associatif, une programmation culturelle tous azimuts, des activités ludiques, une vie de quartier, des produits locaux et/ou bio, des rencontres et des échanges de savoir-faire à travers l'animation d'une université populaire, des spectacles et concerts, des soirées thématiques et des projections...

## D - Problématiques connues et recensement des besoins du territoire

La concertation avec les partenaires a permis d'établir un diagnostic précis des problématiques et des besoins en matière de culture et de patrimoine.

En termes de besoins il apparaît que l'accès à la culture pour les populations les plus éloignées est à penser différemment. Il faut dépasser les « à priori ». Cela nécessite un travail de fond et un accompagnement quasi individualisé. La culture est un vecteur de lien social il contribue à ouvrir les esprits et à favoriser la communication. Il faut donc repenser le réseau partenarial de terrain qui permettrait d'accompagner le public vers des lieux ou des activités culturelles.

## III/ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE PILOTAGE

### 3.1 Le Comité de Pilotage

Le comité de pilotage aura pour mission :

- D'assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- De contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- De veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- De porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovante du territoire ;
- De décider les ajustements nécessaires à la bonne conduite des actions.

Le comité de pilotage sera composé :

- Pour la Ville :
  - M. le Maire de Draguignan ;
  - L'élu(e) délégué(e) à l'éducation et à la santé ;
  - L'élu(e) délégué(e) à la petite enfance, à l'action sociale et au handicap ;
  - Les chargés de coopération de territoire de la Ville
- Pour le Centre Communal d'Actions Sociales :
  - La directrice du CCAS de la ville de Draguignan
- Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Var :
  - M. le Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Var
  - M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Var ou son représentant ;
  - Le chef de projet Convention Territoriale Globale ;
  - Le référent technique du territoire ;
- Pour les partenaires associés :
  - Le Président du Conseil Départemental ou son représentant ;
  - Le Pôle Emploi ;
  - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
  - Le Sous-Préfet ou son représentant.

Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an.

### 3.2 Le Comité Technique

Le comité technique aura pour mission :

- De rendre compte de l'état d'avancement des actions validées par le comité de pilotage ;
- De proposer des mesures d'ajustement en cas de difficulté rencontrée dans la mise en œuvre des actions ;
- De contribuer à l'évaluation des actions relatives à la thématique concernée.

Le comité technique sera composé :

- Chefs de projets Ville et CAF;
- Référents des actions Ville et CAF (en fonction des thématiques traitées).

Des partenaires pourront être associés au comité technique en fonction des besoins, problématiques et enjeux identifiés par les chefs de projet.

### 3.3 Le Comité de coordination

Le comité de coordination aura pour mission :

- D'assurer un rôle de veille et de suivi de la mise en œuvre des actions ;
- D'apporter un soutien méthodologique aux référents des actions et aux comités thématiques ;
- De coordonner l'évaluation annuelle et pluriannuelle des actions ;
- De préparer les comités de pilotage.

Le comité de coordination se réunit 3 à 4 fois par an.

Le comité de coordination sera composé :

- Des chargés de coopération de territoire de la Ville ;
- Chef de projet CTG de la CAF.

## IV/ LES ACTIONS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Au regard du diagnostic partagé élaboré dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, les besoins du territoire ont été identifiés en matière de :

- Petite enfance ;
- Enfance jeunesse ;
- Soutien à la parentalité ;
- Handicap et promotion de la santé ;
- Emploi et formation ;
- Animation de la vie sociale ;
- Logement et cadre de vie ;
- Inclusion numérique et accès aux droits

Les enjeux du territoire émanant de ce diagnostic sont les suivants :

- Renforcer l'attractivité de la commune par la valorisation des services aux familles ;
- Développer l'interconnaissance et la dynamique partenariale en accompagnant l'animation de réseaux d'acteurs ;
- Co-construire un parcours enfance jeunesse.

Le travail de co-construction a permis de dégager des orientations stratégiques et des actions spécifiques en réponse aux besoins du territoire :

#### **ENJEU N°1 : L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE PAR LA VALORISATION DES SERVICES AUX FAMILLES**

##### **Objectif 1 : Soutenir les familles dans leur quotidien**

A1 : Diversifier l'offre parentalité en valorisant le travail partenarial local

A2 : Mettre en place des assises de la petite enfance

A3 : Structurer la réflexion partenariale sur le projet social et les besoins en locaux du CSC de

Draguignan

##### **Objectif 2 : Améliorer les conditions d'accès et de maintien dans le logement**

A1 : Mettre en place un permis de louer et structurer le partenariat de lutte contre l'habitat indigne

A2 : Accompagner les familles dans leurs démarches d'aménagement de lieu de vie

#### **ENJEU N°2 : L'INTERCONNAISSANCE ET LA DYNAMIQUE PARTENARIALE**

##### **Objectif 1 : Soutenir les professionnelles dans l'exercice de leurs missions**

A1 : Accroître l'attractivité du métier d'assistant maternel

A2 : Promouvoir les métiers médico-sociaux et de l'animation par le biais du forum des métiers

##### **Objectif 2 : Maintenir le soutien aux parents dans leur rôle éducatif**

A1 : Structurer le partenariat local autour des actions CLAS

A2 : Créer un évènement autour de la parentalité

**Objectif 3 : Favoriser l'accès aux droits**

A1 : Favoriser l'emploi et l'accès aux droits dans les QPV

A2 : Sensibiliser et informer les associations sportives et culturelles sur les dispositifs d'accompagnement de leur public

A3 : Accroître l'interconnaissance des acteurs de l'accès aux droits

A4 : Développer les « café santé »

**ENJEU N°3 LE PARCOURS ENFANCE-JEUNESSE**

**Objectif 1 : Harmoniser le parcours de 0 à 25 ans**

A1 : Proposer un parcours continue dans l'accompagnement du handicap de 0 à 25 ans

A2 : Développer la place de la Maison des Adolescents au sein de la commune

**Objectif 2 : Favoriser l'autonomisation des jeunes**

A1 : Permettre aux jeunes de s'approprier leur capacité d'action

A2 : Initier le parcours citoyen « Les clés de la majorité »

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues) –*

DRAGUIGNAN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	<b>La Planète du Petit Prince</b> , 62 av du 551 <sup>e</sup> Bataillons des Paras Américains, 83300 Draguignan
	<b>Les Belugues</b> , 62 av du 551 <sup>e</sup> Bataillons des Paras Américains, 83300 Draguignan
	<b>Les Vignerons</b> , av du Vignerons, 83300 Draguignan
	<b>L'eau des Collines</b> , Chemin Sainte Barbe, 83300 Draguignan
	<b>La Pitcholine</b> , 150 Bd Théodore Aubanel, 83300 Draguignan
	<b>Le Baby-club</b> , 250 av Jean Rostand, 83300 Draguignan
LAEP	<b>Minute Papillon</b> , 7 rue de Trans, 83300 Draguignan
RPE	<b>La Relais Petite Enfance les Souleïes</b> , Résidence les Souleïes, Bd Théodore Aubanel, 83300 Draguignan
ALSH	<b>Accueils périscolaires</b> sur les 23 écoles de la commune
	<b>Accueils extrascolaires</b> répartis sur certaines écoles de la commune
AVS	<b>CSC les Colettes</b> , 296 Bld Marcel Pagnol, 83300 Draguignan
	<b>EVSC la Fabrique</b> , 62-63 Rue de l'Observance, 83300 Draguignan
LUDOTHEQUE	<b>Lei Jougadou</b> , rue Capesse, 83300 Draguignan

## ANNEXE 3 – FICHE ACTION POUR LA COORDINATION

<b>Objectifs</b>	Animer, coordonner, déployer et évaluer le projet de territoire, formalisé dans le cadre d'une Convention territoriale globale
<b>Eléments de contexte</b>	Suite à la fin des Contrats Enfance Jeunesse, un nouveau cadre juridique est proposé aux collectivités. Une première CTG 2019/2022 a été formalisée sur le territoire avec la désignation d'un poste de chargé de coopération pour 0.80 ETP. Dans le cadre du renouvellement de la CTG sur les années 2023-2026, une nouvelle organisation fonctionnelle prendra effet à compter de 2023.
<b>Action</b>	Nommer deux chargés de coopération qui porteront les missions de coordination, d'animation et d'évaluation du projet du territoire CTG, pour la période 2023 – 2026.
<b>Pilotes</b>	La Commune de Draguignan et la Caf du Var
<b>Méthode (les grandes étapes)</b>	<p>A compter de janvier 2023, une nouvelle organisation de la coopération sera mise en place. Elle reposera alors sur deux agents de la commune, selon une répartition par thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un premier poste de chargé de coopération pour 0.60 ETP répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 0,5 ETP : l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement, le handicap et la parentalité Février : comité de pilotage et délibérations,</li> <li>o 0,1 ETP dédié au suivi et la supervision du travail du binôme et à la coordination globale des actions du territoire.</li> </ul> </li> <li>- Un second poste de chargé de coopération pour 0.50 ETP dédié aux thématiques de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	La mise en œuvre de la CTG telle que définie par le plan d'action ainsi que l'animation du partenariat local
<b>Public ciblé</b>	Les élus de la commune Les partenaires
<b>Moyens humains / partenaires nécessaires</b>	Les chargés de coopération territoriale Les techniciens de la Caf du Var
<b>Début et fin de l'action</b>	Janvier 2023 – décembre 2026
<b>Informations complémentaires</b>	Cette nouvelle organisation s'appuiera sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le référentiel métier annexé à la CTG</li> <li>- Les enjeux partagés issus du diagnostic du territoire CTG</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	Evaluation annuelle Evaluation finale de synthèse des évaluations annuelles

## ANNEXE 4 – REFERENTIEL METIER – POSTE DE CHARGE DE COOPERATION TERRITORIALE

**Missions principales :** Dans le cadre de ses fonctions, le coordinateur référent de la CTG assure la coordination de la CTG et l'animation de la dynamique partenariale locale et institutionnelle avec l'ensemble des acteurs concernés, habitants compris. Agent de la collectivité signataire de la CTG, il la conseille dans l'expression de ses choix et orientations, dans la construction de ses politiques de cohésion sociale en intégrant les mutations territoriales et sociodémographiques de façon prospective.

Le coordinateur CTG est délégué par le signataire de la CTG pour assurer les missions suivantes, en collaboration avec ses interlocuteurs de la Caf et de toute autre institution signataire :

- Organiser la relation contractuelle avec la Caf et les autres partenaires signataires de la CTG (il est l'interlocuteur privilégié de la Caf dans le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de la CTG)
- Participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique globale du territoire
- Animer la dynamique partenariale locale et institutionnelle autour des différentes thématiques composant la CTG validées en comité de pilotage (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, mise en réseau des acteurs du territoire...)

L'organisation de cette fonction doit être arrêtée d'un commun accord entre l'EPCI et/ou la commune et la Caf, dans le respect du présent cahier des charges. Ce cahier des charges constitue un support pour la collectivité pour définir le profil de poste recherché pour remplir ces missions ainsi qu'un outil d'évaluation de la fonction pour la Caf.

Principales missions du référent CTG	Compétences attendues
Mettre en œuvre les orientations définies dans le cadre de la CTG, assurer le suivi administratif et financier de la CTG et produire des bilans et évaluations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de produire des notes, projets, évaluations.</li> <li>- Analyser l'existant, être en veille sur les projets et les besoins</li> <li>- Susciter et organiser la participation des familles</li> <li>- Savoir transmettre l'information et les orientations auprès des services en interne et des élus</li> <li>- Respecter les échéances demandées et savoir rendre compte des actions menées en comité de pilotage et comité technique</li> </ul>
Animer la dynamique partenariale locale et institutionnelle autour des différentes thématiques composant la CTG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les ressources de la collectivité locale en assurant la concertation et la coordination avec les services</li> <li>- Savoir mobiliser les acteurs du territoire dans une dynamique transversale</li> <li>- Savoir adapter son niveau de langage aux interlocuteurs et assurer l'assistance et le soutien technique aux élus</li> <li>- Favoriser la création de réseaux, de mutualisation, impulser les échanges entre les acteurs du territoire dans l'intérêt des familles (information, accessibilité et continuum de services)</li> <li>- Apporter une aide technique de premier niveau aux porteurs de projets sur les thématiques inscrites dans la CTG</li> </ul>
Dans le cadre du renouvellement, co-piloter avec la Caf l'élaboration du diagnostic, l'animation des différentes instances et groupes de travail, identifier les actions menées et proposer des actions innovantes pour répondre aux attentes du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre le garant de la démarche et co-porter l'animation avec la Caf lors du renouvellement (diagnostic, plan d'actions, évaluation)</li> <li>- Organiser les instances de pilotage et de suivi de la CTG avec la Caf</li> <li>- Contribuer à la production des livrables dans le respect de la méthodologie fixée par la Caf</li> <li>- Identifier les actions, initiatives à valoriser au sein de la CTG</li> </ul>
Promouvoir la CTG à l'interne et à l'externe, auprès des habitants et des acteurs associatifs et institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer, en liaison avec la Caf, les supports de communication</li> <li>- Valoriser le projet de territoire pour attirer de nouveaux porteurs et acteurs</li> </ul>

## ANNEXE 5 – DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DRAGUIGNAN

Accusé de réception en préfecture  
083-268300423-20230512-2023\_021-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2023  
Date de réception préfecture : 12/05/2023